

**SAC-091030**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

209<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 30 octobre 2009

Salon du chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

## **PRÉSENCES**

### MEMBRES

Hector Adegbi, professeur	Edmundston	Blanca Navarro-Pardiñas, professeure	Edmundston
Hamza Amiri, étudiant	Moncton	Cong Tam Nguyen, professeur	Moncton
Jean-Marie Binot, doyen	Edmundston	Marie-Andrée Pelland, professeure	Moncton
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Alain Roberge, bibliothécaire en chef	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Charles Bourque, doyen	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Serge Rousselle, doyen	Moncton
Michel Cardin, professeur	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Michèle L. Caron, professeure	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, professeur	Shippagan
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	Emmanuelle Tremblay, professeure	Shippagan
Angèle Clavet-Légère, bibliothécaire	Moncton		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Lise Dubois, doyenne	U de M		
Marie-Claire Duguay, étudiante	Shippagan		
Steeve Ferron, étudiant	Moncton		
Douglas French, professeur	Moncton		
Charles Gaucher, professeur	Moncton		
Éric Hervet, professeur	Moncton		
Mustapha Kardouchi, professeur	Moncton		
Salem Lakhal, professeur	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Patrick Maltais, directeur	U de M		
Pierre-Henri Marquis, étudiant	Edmundston		
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton		

### INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
John Sichel, professeur à la retraite	Moncton
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Thérèse Thériault, directrice Service des communications	Moncton

**ABSENCES MOTIVÉES :** Sylvie Blain, Jacques Paul Couturier, Yvon Fontaine, Suzanne Harrison, France Marquis, Jean-François Richard et Luc Vigneault

**ABSENCE :** Rachel Chiasson

1.	OUVERTURE .....	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
4.	CORRESPONDANCE .....	4
4.1	Lettre de Kelly Quimper .....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090505 .....	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL .....	5
7.1	(9) Comité <i>ad hoc</i> du Sénat académique sur le processus de consultation - cartes des programmes .....	5
7.2	(15) Gestion des études supérieures .....	6
8.	NOMINATIONS .....	11
8.1	Comité d'appel du Sénat académique .....	11
8.2	Comité conjoint de la planification .....	12
8.3	Comité des programmes .....	12
8.4	Conseil de la langue française .....	13
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-090831 et CCJ-091009 .....	13
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX .....	13
10.1	Doctorat en psychologie (profil professionnel) .....	13
10.2	Maîtrise ès arts (histoire) .....	31
10.3	Histoire (UARD) .....	31
11.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	34
11.1	Reconfiguration des programmes .....	34
12.	RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES .....	35
13.	ORDRE DU JOUR DU SÉNAT ACADÉMIQUE .....	35
14.	ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT ACADÉMIQUE .....	38
15.	SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-090613, CGV-090919 (ANNUELLE) ET CGV-090919 (RÉGULIÈRE) .....	40
16.	STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS .....	41
17.	AFFAIRES NOUVELLES .....	42
17.1	Remerciements .....	42
18.	PROCHAINE RÉUNION .....	42
19.	CLÔTURE .....	42
	DOCUMENTS .....	43
	DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1)
	DOCUMENT B : Lettre de Kelly Quimper .....	B(1)
	DOCUMENT C : Gestion des études supérieures .....	C(1-14)
	DOCUMENT D : Nominations .....	D(1-6)
	DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-090831 .....	E(1-4)
	DOCUMENT F : Procès-verbal CCJ-091009 .....	F(1-68)
	DOCUMENT G : Statistiques des inscriptions .....	G(1-11)

- \* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal (sans les annexes) peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

## 1. OUVERTURE

8 h 30 : Le président d'assemblée souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 209<sup>e</sup> séance du Sénat académique. Il souhaite la bienvenue à Hamza Amiri, étudiant au Campus de Moncton et à Pierre-Henri Marquis, étudiant au Campus d'Edmundston. Suzanne LeBlanc et Thérèse Thériault sont nommées scrutatrices. L'heure de clôture est fixée à 16 h 30.

## 2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 4. CORRESPONDANCE

### 4.1 Lettre de Kelly Quimper

- Lettre de démission de l'étudiante Kelly Quimper du Campus d'Edmundston. Madame Quimper est remplacée par Pierre-Henri Marquis.

## 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Modifications

- Le point 11 est pour décision.
- Le point 13 est pour décision.

### **R : 01-SAC-091030**

Charles Bourque, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

« *Que l'ordre du jour SAC-091030 soit adopté tel que modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090828

### Corrections

- À la page 21, dernier paragraphe, troisième ligne, il faut lire : JSTOR.
- À la page 13, intervention du recteur et vice-chancelier, cinquième ligne, il faut lire : ...le Sénat académique est un corps qui n'est pas divisé. C'est un corps qui réunit...

### **R : 02-SAC-091030**

Serge Rousselle, appuyé par Steve Ferron, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-090828 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

## 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-090828 (suite)

**Bouchard** : Je voulais vous dire que j'ai lu attentivement le procès-verbal du Sénat académique, en particulier les interventions des sénateurs Bourque et Couturier au sujet de la gestion des études supérieures. J'aimerais offrir mes excuses au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Boucher, et aux autres sénatrices et sénateurs qui auraient pu être choqués par mes propos. La seule chose que je puisse dire, c'est qu'au début du débat sur la gestion des études supérieures, j'avais demandé le report parce que je disais que nous étions fatigués. Manifestement, je parlais pour moi-même. Je m'excuse encore une fois.

**Président d'assemblée** : Merci sénateur Bouchard.

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)

### 7.1 Comité *ad hoc* du Sénat académique sur le processus de consultation - cartes des programmes

**VRER** : J'ai appris ce matin à 8 h 15 que le recteur et vice-chancelier ne serait pas présent. J'espère que le Sénat académique sera indulgent dans les dossiers indiqués comme étant ceux du ressort du recteur et vice-chancelier. À sa dernière réunion, le Sénat académique s'était penché sur la création d'un comité intercampus et interdisciplinaire qui serait composé de membres du corps professoral, de cadres, d'étudiantes et d'étudiants, et qui aurait le mandat d'étudier la situation qui entoure l'offre de nos programmes.

À la suite de la réunion du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier a convoqué le Comité. Il a rappelé la raison d'être du Comité. À cette première rencontre, le Comité n'a pas réussi à élire une présidente ou un président, mais il a donné le mandat à la vice-rectrice adjointe à la recherche et doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, la sénatrice Lise Dubois, de travailler sur l'élaboration d'un mandat. Ceci a été fait. Le Comité s'est réuni une deuxième fois. À ce moment, le Comité a nommé deux coprésidents dont la sénatrice Lise Dubois et le professeur Sylvain Vézina, directeur du Département d'administration publique. Je passerai maintenant la parole à la sénatrice Dubois.

**Dubois** : Je signale la présence, ici, de deux autres membres sénateurs du Comité, soit Paul-A. Chiasson et Sid-Ahmed Selouani. Le sénateur Jacques Paul Couturier siège également au Comité, mais il est absent aujourd'hui. Le mandat du Comité sera rendu public et affiché sur le site Web de l'Université la semaine prochaine. Une agente de projet a été retenue pour faire la collecte de données et les premières versions du rapport final. Également, un calendrier de travail a été établi. Nous prévoyons déposer la première version du rapport à la fin décembre en prévision d'une réunion extraordinaire du Sénat académique qui aura lieu à la fin janvier. Par la suite, un processus d'engagement de la collectivité universitaire sur les trois campus sera entamé. Ces activités d'engagement seront définies et amorcées dès la semaine prochaine parce que nous mettrons en œuvre un plan de communication également. Enfin, le rapport final sera soumis au Sénat académique du mois de mai. Donc, entre la fin du mois de janvier et le 15 mars, nous prévoyons rencontrer toutes les instances dans des forums et des réunions. Nous allons aussi mettre sur pied un forum sur le site Web pour solliciter les opinions. Ceci résume les travaux que nous avons faits jusqu'à ce jour.

**Bouchard** : Est-ce que les membres du Sénat académique peuvent avoir la teneur du mandat?

**Dubois** : Nous avons fait une synthèse des questions qui sont au cœur des travaux du mandat. Elles sont les suivantes : 1) Pour répondre aux questions suivantes, les pratiques actuelles de conception de création, de maintien et de prestation des programmes de formation permettent-elles d'en assurer la qualité soutenue? et 2) La carte actuelle des programmes constitue-t-elle un obstacle au développement et à la pérennité de l'Université? Ce sont les deux questions qui se trouvent au cœur des travaux du Comité.

## 7.1 Comité *ad hoc* du Sénat académique sur le processus de consultation - cartes des programmes (suite)

Pour répondre aux questions, nous allons procéder par étape. Nous les avons déjà identifiées. Nous allons analyser la santé de la carte actuelle des programmes, développer et mettre en œuvre un processus d'engagement, outiller la communauté universitaire afin de faciliter la discussion, formuler des critères généraux pouvant présider au déploiement de la programmation de l'Université de Moncton et, enfin, développer des pistes d'action susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs du Sénat académique et ce, pour le mois d'avril. En bref, c'est la teneur du mandat.

**C. Bourque** : Dans le document que l'on avait discuté à la dernière réunion du Sénat académique, il y avait un aperçu de ce que pourrait être le mandat. Il y avait également un calendrier des événements. Et dans ce calendrier, il y avait des discussions dans les facultés et l'organisation d'un mini-forum dans les facultés. J'avais prévu faire une assemblée facultaire au mois de décembre et j'attendais la publication du mandat et de cette information additionnelle. Est-ce que des membres du Comité *ad hoc* seraient disposés à participer à ces mini-forums?

**Dubois** : Oui, je crois que les membres du Comité seraient tout à fait consentants à participer à des forums et à des réflexions avec les données naturellement. Il faut que cette réflexion et cet engagement soient assis sur des données, des faits et une analyse quelconque. Donc, d'ici le mois de décembre, on aura certainement amorcé ce travail.

## 7.2 (15) Gestion des études supérieures

**VRER** : Lors de la dernière réunion du Sénat académique, le Comité *ad hoc* sur la gestion des études supérieures avait apporté à l'ordre du jour le rapport sur la gestion des études supérieures. Comme vous pouvez le voir à la page 51 du procès-verbal du Sénat académique, le sujet devait être, et je cite « ...renvoyé au Bureau de direction du Sénat académique ». Cette directive était à la fois claire et vague. C'était clair que ceci revenait au Bureau de direction du Sénat académique, mais c'était vague sur ce que le Bureau de direction du Sénat académique devait faire avec le document.

J'aimerais rappeler que le Sénat académique avait, il y a déjà un an, donné le mandat au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de mettre sur pied un comité qui étudierait la gestion des études supérieures. Ce Comité a été mis sur pied. Les membres du Comité étaient : Samira Belyazid, professeure, Jonathan Blanchard, étudiant, Andrew Boghen, doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, Gilles Bouchard, professeur, Louise Girard, directrice du Département de chimie et de biochimie et moi-même. Le Comité a complété son travail et le rapport final avait été mis à l'ordre du jour de la dernière réunion du Sénat académique (SAC-090828).

Le Sénat académique a renvoyé la question à son bureau de direction. Ce dernier a tiré la conclusion suivante : le Sénat académique avait donné un mandat à un comité de faire une étude de la gestion des études supérieures. Ce Comité, par l'intermédiaire de son président, doit présenter son rapport au Sénat académique ce qui n'a pas été fait. Le Bureau de direction du Sénat académique estime que le rapport doit être présenté au Sénat académique. Par la suite, le Sénat académique disposera du rapport comme il le jugera à propos.

**Président d'assemblée** : Je pense que ceci est conforme à ce que l'on avait demandé au Bureau de direction du Sénat académique de faire. Je vous demanderais d'aller de l'avant.

**VRER** : Le Comité a préparé un document de réflexion, document qui devait être soumis aux différentes instances interpellées par les études supérieures. Ce document devait alimenter la discussion lors des rencontres. Le document de travail indiquait que tous les membres des unités interpellées pouvaient, de leur propre chef, préparer des commentaires et les acheminer au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. À noter qu'aucun commentaire individuel n'a été reçu à mon bureau.

## 7.2 **(15) Gestion des études supérieures** (suite)

Le Comité a rencontré plusieurs instances : la réunion des doyennes et des doyens (RDD), la réunion des vice-doyennes et des vice-doyens (RVD), l'assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche, y compris les membres du conseil, ainsi que les présidentes et les présidents des comités d'études supérieures (CES). La première question du rapport que nous avons jugée pertinente était à l'extérieur du mandat en tant que tel. Il s'agit d'une question à savoir si les besoins de l'Université de Moncton étaient satisfaits en ayant seulement une instance qui à la fois veillait à la recherche et aux études supérieures. Les membres du Comité qui ont assisté aux assises sont d'avis qu'il y avait un consensus sur cette question, soit que l'on ne devait pas nécessairement avoir deux instances. Plutôt que de créer deux instances, les groupes se rejoignaient en indiquant qu'il serait préférable d'ajouter des ressources humaines dans les instances existantes afin d'aider les professeures et les professeurs sur des questions liées, par exemple, aux droits d'auteur, au brevet et à la commercialisation. De plus, des ressources humaines additionnelles à la Faculté des études supérieures et de la recherche pourraient aider dans la rédaction des demandes de fonds de subvention, la question de protection des animaux, etc.

Comme l'avait souligné le sénateur Bouchard à la dernière réunion, il n'y a pas eu de vote formel sur cette question. Nous n'avons pas demandé, lors des regroupements, combien de membres étaient en faveur ou contre. C'est un consensus qui s'est dégagé selon l'opinion des membres du Comité.

Enfin, je rappelle que le sénateur Bouchard s'est désisté du Comité au mois de mai.

Alors, monsieur le président, la recommandation 1 du Comité est que la structure de gouvernance actuelle de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) soit maintenue et que des ressources additionnelles soient consacrées à la FESR et au Bureau de soutien à l'innovation (BSI) moyennant l'obtention des fonds nécessaires à cette fin.

**Président d'assemblée** : Est-ce que l'on procède à un vote sur la recommandation?

**VRER** : Puisqu'il y a cinq recommandations, j'aimerais présenter tout le document et, après quoi, les membres pourront discuter sur une recommandation individuelle selon leur gré.

Le deuxième point qui a été abordé était la question de la gestion des programmes multidisciplinaires. Ces programmes sont logés à la FESR. Il y a eu une opinion très forte qui a été verbalisée lors des assises, soit que les programmes multidisciplinaires ne devraient pas être rattachés à la FESR. Des personnes, ayant une longue expérience à l'Université de Moncton, ont expliqué que si les programmes multidisciplinaires étaient logés à la FESR, cela a été le cas, pas nécessairement pour des raisons académiques, mais pour d'autres raisons. Donc, il y a peut-être lieu de regarder si les programmes multidisciplinaires doivent être logés dans une autre faculté pour lui donner le même encadrement que tous les autres programmes rattachés à des départements et à des facultés. Toutefois, d'autres individus ont soulevé une certaine inquiétude, voire une peur, qu'un programme multidisciplinaire rattaché à une seule faculté, entraîne le repli sur une seule discipline ou sur l'orientation de la faculté d'attache. Après réflexion, le Comité *ad hoc* propose la recommandation 2, soit que le conseil de la FESR, en consultation avec les facultés partenaires, identifie la faculté d'attache d'un programme multidisciplinaire. Toutefois, nous recommandons que le Comité d'études supérieures (CES) soit composé des membres des instances concernées et qu'il poursuive son mandat de gestion du programme multidisciplinaire en question. Pour ce faire, la FESR doit établir un mécanisme uniforme pour la sélection des membres des CES multidisciplinaires.

Le troisième point qui a été examiné était la promotion des études supérieures et de la recherche. Selon le Comité, il n'y a pas suffisamment de ressources pour faire la promotion exigée. On sait qu'il existe un Bureau de liaison à l'Université, mais vous conviendrez avec moi que ce Bureau s'attarde avant tout au recrutement pour le premier cycle. Le Comité est d'avis que nous avons besoin d'une stratégie de recrutement pour les deuxième et troisième cycles. Cette stratégie pourrait se diviser en trois parties : une stratégie quant aux bourses d'études, une

## 7.2 **(15) Gestion des études supérieures** (suite)

stratégie quant au recrutement au niveau local et une stratégie de recrutement national et international. Une des clés pour attirer de très bonnes étudiantes et de très bons étudiants dans nos programmes de cycles supérieurs est la remise de bourses.

Dans le document, on retrouve une liste des activités réalisées par des individus et des facultés quant au recrutement des étudiantes et des étudiants pour les deuxième et troisième cycles. Donc, il y a un certain travail qui se fait. Il y a certains outils de promotion qui existent, mais c'est plutôt limité. L'Université a besoin d'une stratégie plus large pour que cela porte fruit. La recommandation 3 du Comité est que chaque faculté se dote d'un comité de recrutement pour les cycles supérieurs et que ce comité travaille en étroite collaboration avec la FESR et le Bureau de liaison dans le but de recruter des étudiantes et des étudiants et de donner une grande visibilité aux études supérieures et à la recherche. Le Comité recommande également que les instances décisionnelles de l'Université examinent la possibilité de consacrer des ressources additionnelles au Bureau de liaison à cette fin. À noter que l'Université de Moncton, dans le cadre d'un programme ponctuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, a reçu un budget pour faire du recrutement au niveau des études supérieures.

Le point 4 examine la procédure utilisée pour l'admission des étudiantes et des étudiants aux programmes de cycles supérieurs. Toutes et tous disent qu'il faut un processus efficace et rapide. Les rôles de la FESR, du CES, du décanat et du Registrariat sont présentés dans le document. On y présente aussi des endroits où l'on considère qu'il pourrait y avoir des améliorations et l'on décrit pourquoi il peut y avoir des délais. Si le processus doit être long, le Comité recommande qu'il y ait quand même un contact avec les candidates et les candidats et que ce contact soit maintenu. Vous réaliserez que plusieurs de nos étudiantes et de nos étudiants qui s'inscrivent dans les programmes de deuxième et troisième cycles sont des étudiants internationaux. Les dossiers internationaux sont différents de ceux de l'Université de Moncton ou d'autres universités canadiennes. Parfois, en raison des systèmes de formation complètement différents, les dossiers internationaux sont très difficiles à évaluer avec précision. Plusieurs dossiers internationaux sont incomplets et il faut demander des informations complémentaires. Cela peut causer des délais. Il y a peut-être du travail à faire au niveau des trousseaux d'admission. On devrait peut-être les revoir. La recommandation 4 prévoit que la FESR, en consultation avec la RVD, établisse des pratiques normalisées d'admission aux programmes d'études supérieures et que les trousseaux d'information à l'intention des étudiantes et des étudiants soient révisés par le Registrariat.

Aux points 5 et 6, nous avons étudié la procédure aux études supérieures pour la création, l'abolition et la modification d'un cours ou d'un programme. Le Comité est d'avis que le processus est passablement long et lourd, ce qui est causé par, entre autres, les nombreux paliers décisionnels qui existent lors de la création, de l'abolition et de la modification d'un cours ou d'un programme. Ceux et celles qui évaluent ces programmes et ces cours, pour les créer, les abolir ou les modifier, aux dires des membres dans les assises, les évaluateurs se plaignent de la qualité des propositions qui arrivent aux instances décisionnelles, que ces propositions ne respectent peut-être pas les paramètres suggérés, donc cela engendre encore des délais. De leur côté, celles et ceux qui préparent les demandes des nouveaux cours aux cycles supérieurs se plaignent qu'il y a tellement de dossiers et de documents à remplir et à soumettre que cela devient une corvée pour les personnes qui préparent les programmes.

Si vous allez à la page 8, nous avons énuméré en cinq puces certaines options qui pourraient réduire le nombre d'étape. Ainsi, la recommandation 5 prévoit que le Sénat académique procède à la création d'un deuxième Comité des programmes pour desservir uniquement les études supérieures et que les membres de ce Comité soient : la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (présidence), la doyenne ou le doyen de la FESR, la ou le secrétaire général, la ou le registraire, une étudiante ou un étudiant des cycles supérieurs et trois membres représentant les trois campus, nommés par le Sénat académique.



## 7.2 (15) Gestion des études supérieures (suite)

**P : 03-SAC-091030**

Neil Boucher, appuyé par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique adopte les cinq recommandations du rapport du Comité ad hoc du Sénat académique sur la gestion des études supérieures. »*

**Président d'assemblée :** Je vous recommanderais d'examiner la recommandation 5 séparément car cela peut soulever des problèmes particuliers quant à la création d'un comité. Est-ce que l'on peut discuter des recommandations 1 à 4 en priorité et ensuite revenir au point 5? Si vous voulez retenir vos interventions pour la recommandation 5, je vous assure que l'on en parlera avant de se quitter.

**Bouchard :** Vous avez compris, lors de la dernière réunion du Sénat académique, que je n'étais pas très favorable au contenu de ce document; je considère qu'il ne nous avance en aucune façon. Je trouve très malheureux que le recteur et vice-chancelier n'ait pu assister à ce Sénat académique car il nous a envoyé une copie des objectifs triennaux de l'Équipe de direction. Ceux-ci ont été adoptés par le Conseil des gouverneurs. J'ai trouvé qu'il y avait dans ce rapport des propos qui pourraient nous éclairer dans la décision que nous aurons à prendre. Le chapitre 4 de ce document porte sur l'administration universitaire pour un meilleur avenir. C'est écrit : « En raison du plan d'action du gouvernement provincial pour transformer l'éducation postsecondaire... »; il laisse entendre qu'il y a des changements très importants qui s'en viennent en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire. Ensuite, il parle de la crise économique et des enjeux propres à l'Université. Il dit que celle-ci, donc l'administration universitaire, «...devra se réorganiser de manière à donner aux gestionnaires les moyens d'agir dans le sens de ses objectifs ». Et là, il propose deux moyens concrets qui ne nous regardent pas comme tel dans ce débat. Ensuite, il dit «...l'Équipe de direction estime que la structure de direction administrative et académique nécessite une révision afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle de notre institution et d'apporter les changements qui lui permettront de combler ses besoins futurs ». Donc, je pense que l'Équipe de direction prévoit des changements importants. Aussi, c'est écrit : « Pour y arriver, l'Université de Moncton procédera à l'analyse des moyens et des actions qui permettront aux doyennes et aux doyens de mettre leurs expériences à profit pour permettre aux facultés de demeurer concurrentielles dans le contexte d'une démographie décroissante et dans une ère où la recherche scientifique a pris son essor ». J'attire votre attention sur l'idée que les doyennes et les doyens s'occuperont de la recherche et auront les moyens d'être concurrentiels.

Ce que je retiens, c'est que l'Université doit se positionner. Elle doit faire face aux changements qui se produisent dans son environnement. Et un des changements extrêmement important auquel il fait face, c'est la place de la recherche dans nos institutions universitaires. En effet, aujourd'hui, l'Université n'est plus considérée par le gouvernement comme étant seulement une institution d'enseignement. Elle est de plus en plus considérée comme une institution de recherche. Et ce rôle est accru. Le gouvernement fédéral ne donne de l'argent que pour ou presque pour la recherche par le biais des chaires, des conseils, etc. Et là, le gouvernement provincial vient de franchir ce pas avec tout ce qui est en train de se faire autour du postsecondaire.

J'ai un peu de difficulté avec cela. En connaissant l'importance que les gouvernements donnent à la recherche alors que notre Comité ne propose aucune instance propre à la recherche, notons qu'aucun cadre à l'Université de Moncton n'aura comme seul objectif de s'occuper de la recherche. Le cadre en charge de la recherche devra aussi avoir comme préoccupation les études supérieures. J'ai de la difficulté avec cela. Je trouve que cela manque de perspective. Je pense que l'Université de Moncton doit s'orienter vers une instance propre à la recherche.

L'autre chose que l'on retrouve dans les objectifs triennaux de l'Équipe de direction, c'est que l'on s'attend à ce que les facultés deviennent concurrentielles et donnent un essor à la recherche. Malheureusement, les études supérieures, c'est une juridiction partagée. Les facultés ont une part des responsabilités et la FESR a l'autre part. Dans le domaine de la gestion, quand deux personnes sont responsables de la même chose, ça donne rarement

## 7.2 **(15) Gestion des études supérieures** (suite)

de bons résultats. Souvent, un se remet à l'autre, ou encore on se livre concurrence. En tout cas, ça rend ça plus difficile. Or, que nous propose le rapport? Il nous propose carrément un partage encore plus accentué des tâches entre les deux instances et il souhaite une collaboration. Je crois qu'il est temps de donner à nos facultés la responsabilité des programmes de deuxième cycle et de leur donner les moyens pour qu'elles puissent assumer pleinement cette responsabilité.

Le dernier point que je veux mentionner, c'est l'ensemble du rapport. Nous sommes dans une situation financière difficile et nous serons dans une situation financière encore plus difficile dans les prochains mois. Qu'est-ce que l'on trouve ici? Est-ce qu'il y a des moyens de réorganiser nos ressources pour que nous placions les priorités à la bonne place? Non. Ce que l'on trouve, ce sont des demandes de fonds supplémentaires. Aucune économie n'est proposée. Je crois que nous devons réorganiser nos forces et arrêter de faire les choses deux fois. Nous devons trouver des moyens de libérer des ressources actuelles pour les mettre à la bonne place. Il faut mettre des ressources supplémentaires dans la recherche, non pas en ajoutant des fonds nouveaux, mais en allant chercher des fonds qui, actuellement, ne servent pas trop à des choses bien utiles. Ce que je vous demande, c'est de vous prononcer contre le rapport du Comité *ad hoc*. J'ai des choses à vous proposer. Bien sûr, je suis persuadé que vous n'êtes pas en accord avec toutes les choses qui vous sont proposées, mais ce que je vous propose est une réorientation de nos efforts en recherche qui, à mon avis, donneront de meilleurs résultats et permettront de mettre les ressources à la bonne place.

**C. Bourque** : Je voudrais reconnaître le travail du Comité. Je suis moins critique par rapport au contenu du rapport que le sénateur Bouchard. Je dirais aussi que l'on est mieux disposé ce matin à entamer une discussion sur le sujet. La pause entre les deux réunions du Sénat académique nous a donné la chance de réfléchir et de consulter les collègues. Une des choses qui est arrivée depuis la dernière réunion du Sénat académique, c'est que l'on a eu la visite de l'ancien vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Truong Vo-Van. Rappelons que la Commission sur l'éducation postsecondaire avait proposé la création de deux écoles de recherche au Nouveau-Brunswick. Le travail a commencé. Pour l'école francophone, le travail est présidé par monsieur Vo-Van. Il a rencontré plusieurs intervenantes et intervenants. Lors de la rencontre avec la RDD, il y a des suggestions que le mandat de cette école pourrait être attribué à une FESR élargie. Compte tenu de cette évolution et compte tenu d'un certain nombre d'inquiétudes que j'ai entendues par rapport au contenu de plusieurs recommandations, je propose que le rapport du Comité *ad hoc* sur la gestion des études supérieures soit reçu et que les recommandations soient étudiées après la fin de l'étude de monsieur Vo-Van.

**Président d'assemblée** : Essentiellement, c'est de remettre à plus tard la décision sur le contenu après que l'on ait eu la chance de se prononcer sur la démarche.

**R : 04-SAC-091030**

Charles Bourque, appuyé par Alain Roberge, propose :

*« Compte tenu de l'étude en cours sur les écoles de recherche, que le rapport du Comité ad hoc sur la gestion des études supérieures soit reçu et que les recommandations soient étudiées après le dépôt de l'étude du consultant Truong Vo-Van. »*

**VRER** : Je vais voter en faveur de cette proposition car je pense que c'est un bon point. Est-ce que tous les membres sont au courant du sens de l'intervention du sénateur Bourque?

**Président d'assemblée** : On demande des explications, alors continuez.

**VRER** : Le plan d'action du gouvernement provincial sur la réforme de l'éducation postsecondaire avait une trentaine de recommandations. L'une des recommandations vise deux choses. La première, c'est que la province établisse deux écoles d'études supérieures et de recherche. L'école anglophone serait menée par la University of New Brunswick et

## 7.2 **(15) Gestion des études supérieures** (suite)

l'école francophone serait menée par l'Université de Moncton. C'est vrai que l'école francophone sera composée d'une seule université, mais il y a certainement du travail à faire dans nos trois campus pour rapprocher toutes les instances. Donc, il y a un comité du gouvernement qui a été formé pour étudier la création de ces deux écoles. Ce comité est composé d'individus provenant d'autres universités et des collèges communautaires. En ce qui a trait à l'Université de Moncton, elle est représentée par le sénateur Edgar Robichaud, doyen des études à Shippagan, Lise Dubois, doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche et moi-même. Le comité est présidé par la sous-ministre adjointe à l'éducation postsecondaire et il a été convenu qu'un travail de dépistage devait être fait tant du côté francophone que du côté anglophone pour savoir ce qui existe. De plus, le comité doit déterminer ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement d'une école d'études supérieures et de recherche et, enfin, le comité doit élaborer le mandat de cette école. Je peux vous dire que l'Université de Moncton a fait le cas que l'on n'allait pas se contenter d'avoir un consultant anglophone. On voulait bel et bien un consultant francophone qui connaissait la dynamique de recherche francophone au Nouveau-Brunswick, à l'Université de Moncton et dans ses trois campus. Nous avons suggéré le nom de monsieur Vo-Van. Monsieur Vo-Van a accepté le mandat de la province. Il a commencé son travail, a fait des entrevues et a organisé des rencontres pour déterminer ce qu'il y a déjà en place, ce qui travaille bien et ce qui peut être amélioré. Ceci permettra d'identifier ce qui sera nécessaire pour le bon fonctionnement et le mandat de l'école. Le rapport doit être déposé à la fin du mois de décembre.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres interventions avant que l'on passe au vote?

**P.-É. Bourque** : Je comprends le sens de la proposition. Je comprends aussi les inquiétudes qui ont été présentées par le sénateur Bouchard. Je comprends aussi le contexte. Je crois que j'ai une lecture différente du rapport. Je comprends que l'on voudrait aller beaucoup plus loin; je comprends que l'on voudrait réorganiser et restructurer; je comprends que l'on est un peu inquiet que les responsabilités soient partagées, etc. Mais moi, quand je lis ces cinq recommandations, je suis confortable avec elles et je vais vous dire pourquoi.

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas tout à fait une proposition de dépôt car si c'était une proposition de dépôt, il n'y aurait aucun débat. C'est une proposition de renvoi et vous avez raison; j'ai dit qu'il n'y aurait pas de discussion sur le fond du rapport étant donné qu'il y a une proposition de renvoi sur la table. Veuillez vous limiter à la question à savoir si l'on doit renvoyer la question ou non plutôt que de dire pourquoi vous êtes en faveur du rapport.

**P.-É. Bourque** : Je vais voter contre la proposition de dépôt parce que je ne considère pas qu'une prolongation soit nécessaire. Pour moi, c'est tout simplement pour expliquer mon point de vue pourquoi on devrait continuer le débat aujourd'hui.

**Dubois** : Je crois que, dans le mandat de monsieur Vo-Van, presque toutes les recommandations qui sont faites dans le rapport du Comité *ad hoc* reviennent ou vont revenir comme point de discussion. Je trouve que l'arrimage des deux processus devient presque impossible, voire contradictoire. Je vais voter en faveur de la proposition de renvoi.

Vote sur R04

Pour 30

Contre 3

ADOPTÉE

## 8. **NOMINATIONS**

### 8.1 **Comité d'appel du Sénat académique**

#### **Présidence**

**R : 05-SAC-091030**

Mise en candidature :

Colette Landry Martin

Proposée par Gaston LeBlanc

**Colette Landry Martin** est élue présidente du Comité d'appel du Sénat académique.

8.1 **Comité d'appel du Sénat académique** (suite)**Présidence - suppléant et suppléante****R : 06-SAC-091030**

Mises en candidature :

Teréz Rétfalvi	Proposée par Serge Rousselle
Thomas LeBlanc	Proposé par Serge Rousselle

**Teréz Rétfalvi** et **Thomas LeBlanc** sont élus comme suppléante et suppléant à la présidence du Comité d'appel du Sénat académique.

**Doyen - suppléant****R : 07-SAC-091030**

Mise en candidature :

Paul-Émile Bourque	Proposé par Gaston LeBlanc
--------------------	----------------------------

**Paul-Émile Bourque** est élu doyen suppléant au Comité d'appel du Sénat académique.

**Étudiant - suppléant****R : 08-SAC-091030**

Mise en candidature :

Pierre-Henri Marquis	Proposé par Blanca Navarro-Pardiñas
----------------------	-------------------------------------

**Pierre-Henri Marquis** est élu étudiant suppléant au Comité d'appel du Sénat académique.

8.2 **Comité conjoint de la planification****R : 09-SAC-091030**

Mises en candidature :

Paul-A. Chiasson	Proposé par Gaston LeBlanc
------------------	----------------------------

Angèle Clavet-Légère (Celle-ci refuse)	Proposée par Michèle L. Caron
---	-------------------------------

Étienne Dako	Proposé par Michèle L. Caron
--------------	------------------------------

**Étienne Dako** est élu membre du Comité conjoint de la planification.

**R : 10-SAC-091030**

Steeve Ferron, appuyé par Serge Rousselle, propose :

*« Que les bulletins de vote soient détruits. »*

Vote sur R10	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------

8.3 **Comité des programmes****R : 11-SAC-091030**

Mise en candidature :

Pierre-Henri Marquis	Proposé par Blanca Navarro-Pardiñas
----------------------	-------------------------------------

**Pierre-Henri Marquis** est élu membre du Comité des programmes.

8.4 **Conseil de la langue française****Personne chargée de la promotion de la langue française au Campus de Moncton****R : 12-SAC-091030**

Mise en candidature :

Karine Gauvin

Proposée par Isabelle McKee-Allain

**Karine Gauvin** est élue membre du Conseil de la langue française.**Étudiant****R : 13-SAC-091030**

Mise en candidature :

Jonathan Blanchard

Proposé par Michèle L. Caron

**Jonathan Blanchard** est élu membre du Conseil de la langue française.

Pause de 10 heures à 10 h 16.

**9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-090831 et CCJ-091009****R : 14-SAC-091030**

Edgar Robichaud, appuyé par Patrick Maltais, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les procès-verbaux CCJ-090831 et CCJ-091009. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

**10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)****10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel)****VRER** : Il y a deux propositions du Comité conjoint de la planification. Je vais les traiter séparément. La première est au sujet de la création d'un programme de Doctorat en psychologie (profil professionnel).**R : 15-SAC-091030**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Charles Bourque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Doctorat en psychologie (D. Psy.) à compter du mois de septembre 2010. »***VRER** : Il s'agit d'un programme de troisième cycle en psychologie qui sera logé à l'École de psychologie à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC). Il y a eu énormément de discussions autour de ce programme. Il y a eu beaucoup de va-et-vient entre le Comité des programmes, l'École de psychologie et la FSSSC. Le tout s'est soldé par une réunion extraordinaire du Comité conjoint de la planification à laquelle le seul point à l'ordre du jour était le programme de Doctorat professionnel en psychologie.

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

Le grade de doctorat sera, en 2011, le grade minimal exigé par le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick pour la pratique. En ce moment, le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick exige la maîtrise en psychologie, mais cela va changer en 2011. En 2007, nous avons eu une évaluation des programmes de psychologie. À la suite de cette évaluation qui a été acceptée au Sénat académique, le programme professionnel de Doctorat en psychologie a été proposé. La proposition se lisait comme suit : « Que la Faculté procède à la création d'un programme de doctorat en psychologie post-baccalauréat de type D. Psy. d'une durée normale de quatre ans qui satisfera aux exigences de l'Accord de reconnaissance aux critères d'accréditation de la Société canadienne de psychologie et aux critères d'exigences d'admission du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick ».

Le programme proposé développera des habiletés chez les étudiantes et les étudiants qui leur permettra d'avoir des habiletés dans les six compétences essentielles que vous voyez listées à la page 125. Les étudiantes et les étudiants doivent démontrer les compétences nécessaires dans les relations interpersonnelles, dans l'évaluation de l'intervention, dans la consultation, dans la recherche, dans les normes et la déontologie et au niveau de la supervision.

Le programme prévoit 120 crédits de cours échelonnés sur une période de quatre ans. Vous trouverez aux pages 25 et 26 la liste des cours exigés par année. Vous avez, également, en haut de la page 27, la liste des cours à option dont l'étudiante ou l'étudiant aura à choisir. Au niveau des exigences, une moyenne de 3,2 sur 4,3 dans le programme de baccalauréat avec spécialisation est exigée. Le programme prévoit un contingentement de six étudiantes et étudiants.

Les exigences des deux premières années doivent être satisfaites avant que la personne puisse faire une demande pour l'internat. Une des raisons qui vient épauler la création de ce programme-ci est le fait que les étudiantes et les étudiants tardent à recevoir leur diplôme en raison de la recherche substantielle et importante exigée dans le programme actuel de Ph. D. clinique. Donc, nous avons des étudiantes et des étudiants qui sont inscrits dans ce programme pour plusieurs années et nous ne mettons pas sur le marché du travail le nombre nécessaire de diplômées et de diplômés.

Si les exigences au niveau de la recherche au D. Psy. sont moindres qu'au niveau du Ph. D. clinique, les exigences de *practicum*, d'internat et de stages sont beaucoup plus élevées dans le D. Psy. que dans le Ph. D. traditionnel. Si vous allez à la page 30 du document, quant aux autres exigences particulières, en plus des exigences de cours, il y a quatre étapes menant à un mémoire doctoral qui est, comme je le dis, d'ampleur moindre que la thèse doctorale d'un Ph. D. Les psychologues autour de la table me corrigeront, mais je pense avoir compris que, dans les conversations que nous avons eues soit au Comité des programmes, soit au Comité conjoint de la planification, le travail de mémoire du D. Psy. reflète plutôt un travail de maîtrise qu'un travail de thèse de Ph. D. traditionnel. Je vois que monsieur French me fait signe que c'est bel et bien le cas.

Si vous allez au bas de la page 31, au point 3, vous avez les résultats d'apprentissage qui sont définis pour les étudiantes et les étudiants. Une fois que l'étudiante ou l'étudiant aura reçu son diplôme, elle ou il sera en mesure de pratiquer la psychologie et développer une pensée critique et éclairée quant à la recherche, aux relations interpersonnelles, à l'évaluation, l'intervention, la déontologie et la supervision. Diplôme en main, notons que les étudiantes et les étudiants pourront être admis au Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick, à l'Ordre des psychologues du Québec et à l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

Au point 4 de la page 32, on notera que les répercussions sur les ressources, le remaniement des ressources dans le programme de Maîtrise ès arts en psychologie et dans l'actuel Ph. D. clinique font en sorte que 108 des 120 crédits exigés dans le D. Psy. sont déjà prévus par ce remaniement. Autrement dit, le décanat nous confirme qu'aucun poste professoral additionnel n'est requis pour l'implantation du programme. Quant aux répercussions sur les ressources humaines et physiques, on fait référence à la testothèque. Il y aura l'ajout d'un demi-poste pour s'occuper de la testothèque et pour assurer la mise à jour des tests. Au sujet des sources de revenu anticipées pour couvrir les coûts, il y en a deux que nous connaissons et une troisième que nous savons que nous allons recevoir,

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

mais dont nous n'avons pas tous les détails. Il y a les droits de scolarité que devront payer les candidates et les candidats et nous avons une source de financement du Consortium national de formation en santé. Ce dernier montant est garanti jusqu'en 2014. De plus, nous savons que la CESPМ fera une contribution à l'Université.

En ce moment, nous avons une douzaine de personnes inscrites au programme de maîtrise. Dans le nouveau programme, on a un contingentement de six étudiantes et étudiants à cause du nombre d'internats et de stages pratiques nécessaires dans le profil professionnel. Il aurait été impossible de trouver le montant de stages requis. Autrement dit, il aurait fallu que l'Université de Moncton mette sur pied sa propre clinique qui aurait exigé l'embauche de professeures ou de professeurs additionnels.

Au niveau du financement, je suis certain d'avoir entendu le discours que la CESPМ subventionne le doctorat le double du montant d'argent qu'elle subventionne pour la maîtrise. À la page 36, il n'y a pas de questions sur le besoin du programme. Il y a une pénurie de psychologues au Nouveau-Brunswick et l'implantation du D. Psy. est une partie de la solution. Je vous demanderais de tourner à la page 45 en haut de votre document pour ce qui est du financement et pour voir plus clairement de quoi il s'agit. Les revenus additionnels prévus pour le programme lors des cinq prochaines années sont les droits de scolarité, les subventions de la CESPМ et les montants du Consortium national de formation en santé (phase 3).

Un plan de transition et l'accord de reconnaissance réciproque sont présentés dans les documents. Vous avez aussi le rapport de l'autoévaluation. Vous avez les normes et les procédures pour l'agrément de l'École auprès de la Société canadienne de psychologie, et vous avez tout une liste des ressources qui sont à la bibliothèque.

**Roberge** : Je veux signaler une incohérence. À la page 33, on peut lire à la dernière ligne du paragraphe « bibliothèque » : « *Le Comité de la bibliothèque de l'École recommande l'achat d'ouvrages pertinents et un budget particulier sert à cette fin* ». Je dirais plutôt « *loué à cette fin* ». À la page 45, au tableau 3, sous les coûts additionnels prévus pour le programme, il y a la bibliothèque et il y a zéro sous. Ce n'est pas avec le budget actuel qui n'augmente pas que je vais pouvoir rencontrer les besoins d'achat d'ouvrages pertinents. Les ouvrages pertinents peuvent être des bases de données et l'achat de périodiques dont les coûts sont récurrents.

**French** : Nous avons un budget annuel d'environ 4 000 \$. Je pense que le tableau indique que l'on demande aucun sous au-delà de notre budget annuel.

**Roberge** : Ce 4 000 \$ qui sera dépensé, je suppose qu'il le sera en livres, en monographies et en périodiques. Je voudrais vous préciser que cela doit passer par la bibliothèque.

**French** : Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la nature de la dernière intervention. Dites-vous qu'il faut que les achats passent par la bibliothèque?

**Roberge** : Oui. Vous avez mentionné que vous aviez 4 000 \$. Qu'est-ce que vous allez faire avec? À la page 33, il est bien dit « *Le Comité de la bibliothèque de l'École recommande l'achat d'ouvrages pertinents et un budget particulier sert à cette fin* ». Est-ce que je dois supposer que le Comité de la bibliothèque va faire appel à la bibliothèque pour acheter ces documents?

**French** : Oui, bien sûr. Tout passe par la bibliothèque. Le Comité de la bibliothèque fait les recommandations. Il va demander au corps professoral s'il y a des livres qu'il faut acheter. Ensuite, tout cela sera préparé et envoyé à la bibliothèque. Et c'est la bibliothèque qui fait les dépenses. C'est la bibliothèque qui gère les achats. Nous recommandons le type de périodiques et de livres que l'on aimerait avoir.

**Bouchard** : Je trouve la proposition pas tout à fait claire. Actuellement, on a déjà un doctorat. Si je comprends bien, ce doctorat n'est pas supprimé. La maîtrise est supprimée, mais le doctorat n'est pas supprimé. On annonce qu'il y aura des modifications à ce doctorat. J'aimerais avoir plus de précisions sur ce qui va advenir du doctorat actuel?

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

**French** : Nous aimerions garder le Ph. D. actuel et le transformer en doctorat de recherche. Ce sont des doctorats où il y a très peu de crédits de cours. Nous n'avons pas un projet de modification de programme à vous présenter aujourd'hui. La majorité de nos étudiantes et nos étudiants qui s'inscrivent aux cycles supérieurs veulent œuvrer comme psychologue professionnel. Au niveau national, vous savez que la durée normale pour compléter un Ph. D. post-baccalauréat est de 7,3 ans, ce qui veut dire de 11 à 12 ans de formation. On propose le doctorat professionnel pour raccourcir la formation en reconnaissant le fait que la majorité des gens qui complètent un Ph. D. traditionnel n'a aucun intérêt de poursuivre une carrière en recherche. De plus, ces étudiantes et ces étudiants, même s'ils veulent continuer en recherche, elles et ils n'ont pas un mandat pour le faire dans les milieux cliniques. Donc, on peut se questionner sur l'utilité du modèle traditionnel de formation en psychologie clinique.

Pour répondre à votre question, qu'arrive-t-il avec le Ph. D. actuel? On a l'intention de préparer un projet de modification majeure du Ph. D. Il y a certains cours que l'on va offrir comme les cours de statistiques et de déontologie, qui seront offerts dans le profil du programme de D. Psy. Pour le moment, on souhaite suspendre les admissions au Ph. D. jusqu'à ce que l'on ait un projet bien clair à vous présenter et, à ce moment, vous jugerez la pertinence de maintenir le programme ou de ne pas le maintenir.

**Bouchard** : On s'aperçoit qu'il y a un besoin de psychologues. Mais nous, on réduit le nombre d'étudiantes et d'étudiants. On passe de douze à six. À mon avis, on ne répond pas aux besoins de la société acadienne. Cela veut dire que la moitié des étudiantes et des étudiants en maîtrise ne pourront plus devenir psychologue un jour. Est-ce que ma lecture des choses est bonne? Si la société a besoin de psychologues, pourquoi ne pouvons-nous pas organiser des stages pour fournir le nombre de psychologues exigés? Je vois une incohérence.

**C. Bourque** : Je veux faire le lien entre cette première recommandation qui est de créer un doctorat en psychologie et celle qui traite de l'abolition du programme de la Maîtrise en psychologie. Si vous regardez le procès-verbal du 9 octobre 2009, dans le deuxième paragraphe à la page 3, ont dit «...que le Comité est d'avis que l'implantation du programme de Doctorat en psychologie devrait se faire si et seulement si le programme de Maîtrise ès arts (psychologie) était aboli ». Nous avons une première recommandation qui vise la création et nous sommes incertains de la position de la Faculté quant à une deuxième recommandation. Est-ce que la Faculté va appuyer la suspension des admissions au programme de maîtrise?

**P.-É. Bourque** : Il y a deux trajectoires au niveau de la maîtrise. Il y a la trajectoire recherche qui ne donne pas accès à la pratique et il y a la trajectoire clinique. Compte tenu que le Collège a augmenté les exigences pour l'entrée à la profession, même si l'on avait pu le maintenir avec l'ancienne formule de « maîtrise-doctorat », c'était trop long comme on l'a expliqué tantôt, pour arriver à former des étudiantes et des étudiants ayant le doctorat pour accéder à la pratique. En proposant le programme D. Psy., on réduit le nombre d'années que cela va prendre pour accéder au doctorat. Il faut comprendre que, avec le système actuel, l'étudiante ou l'étudiant qui termine le programme de maîtrise en psychologie clinique n'accède pas immédiatement à la pratique. Il doit être supervisé pendant quatre ans avant d'obtenir sa licence.

Avec le nouveau programme de D. Psy., on sauve tout près de trois ans à l'étudiante ou l'étudiant qui voudrait normalement aller de l'avant pour avoir la licence. Pour la Faculté, c'est clair que le volet de la maîtrise en psychologie clinique ne pourra pas être offert à partir de septembre 2010. C'est clair, net et précis. Dans la deuxième recommandation, nous disons que les admissions à la maîtrise seront suspendues à partir de septembre 2010. L'abolition du programme de maîtrise aura lieu quand les étudiantes et les étudiants présentement inscrits auront terminé leurs études.

Il y a aussi la recommandation du Sénat académique du 2 novembre 2007 dans laquelle on demandait à l'École de psychologie et à la Faculté d'étudier la pertinence d'offrir un programme de Doctorat en psychologie de type Ph. D. clinique en raison de ses coûts et impacts. Comme le sénateur French vient de l'indiquer, c'est encore en pourparlers. Est-ce que l'on pourrait reconfigurer le diplôme Ph. D. de sorte que l'on aurait la possibilité d'offrir un Ph. D. recherche? Probablement qu'il n'y aurait pas beaucoup d'inscriptions, mais même si l'on forme moins de diplômées et de diplômés, la formation professionnelle sera



### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

de meilleure qualité parce que les étudiantes et les étudiants auront étudié quatre ans et l'on pourra avoir des professionnelles et des professionnels chevronnés.

Le dernier point, sur la question de la pénurie de psychologues dans la province, je peux vous dire que la University of New Brunswick (UNB) a un programme de Ph. D. clinique. On y compte deux finissantes ou finissants par année. Nous en aurons six. Je pense que l'on remplit largement nos responsabilités et on l'a fait depuis 1970. La bonne partie des psychologues de la province ont été formés à l'Université de Moncton. On ne rencontrera jamais cette pénurie. Mais le Collège des psychologues a augmenté les exigences d'entrée à la profession.

**C. Bourque** : Toutes les discussions au Comité conjoint de la planification et au Comité des programmes présupposaient l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en psychologie. Là, on a reçu une correspondance qui indique que l'on veut maintenir le programme de la Maîtrise ès arts en psychologie. Est-ce que l'École et la Faculté vont appuyer l'abolition éventuelle du programme de la Maîtrise ès arts en psychologie?

**P.-É. Bourque** : Oui, on va certainement l'appuyer.

**E. Robichaud** : Que se passe-t-il avec le Ph. D. clinique? J'ai cru entendre du sénateur French que l'intention était de suspendre l'admission au Ph. D. clinique et, pour moi, ce serait effectivement sage de suspendre les admissions au Ph. D. clinique, mais je ne vois pas de recommandation aujourd'hui pour aller dans cette direction. Je pense qu'il devrait en avoir une puisque le Ph. D. clinique et le D. Psy. ont les mêmes objectifs. On pourrait vouloir éventuellement transformer le Ph. D. clinique en Ph. D. recherche. À mon avis, ça va probablement mener à une abolition du Ph. D. clinique et à une création d'un Ph. D. recherche. Donc, à toute fin pratique, les admissions au Ph. D. clinique devraient être suspendues.

Aussi, pourquoi avons-nous procédé avec deux recommandations séparées pour la création du D. Psy. et l'abolition de la maîtrise? On devrait peut-être proposer la création du D. Psy. conditionnelle à l'abolition de la maîtrise avec la suspension des admissions et l'abolition éventuelle. Je pense que c'est la volonté du Comité conjoint de la planification et c'est bel et bien écrit que le Comité est d'avis que l'implantation du doctorat doit se faire si et seulement si l'abolition de la maîtrise a lieu. Il y a un lien clair qui n'est pas transmis dans l'ordre que l'on a présenté les recommandations et je pense que ce serait sage de faire comme ça pour que ce soit transparent et clair pour tout le monde.

**French** : Effectivement, le programme Ph. D. clinique ne va plus exister dans sa forme actuelle et il y a lieu de suspendre les admissions tout de suite. Nous n'avons aucun intérêt à offrir deux programmes de doctorat. D'ailleurs, on n'a pas les ressources. Comme je pense que le sénateur Bourque a bien saisi, tout le long du processus du D. Psy., on a dit qu'il s'agissait d'une réaffectation des ressources actuelles consacrées au doctorat actuel et à la maîtrise. Je comprends que la correspondance qui suggère que l'on va maintenir la maîtrise peut être une source de préoccupation. J'aimerais juste clarifier cela. Il n'y a aucune raison de maintenir la maîtrise dans sa forme actuelle.

Les gens qui ont reçu le mandat d'étudier la question d'un Ph. D. transformé se sont aperçus que le projet du doctorat Ph. D. recherche sera un projet de quatre ou cinq ans post-baccalauréat, alors il n'y aura pas de programme de maîtrise. Il y a certaines conditions, comme à Ottawa, où la première année du Ph. D. recherche est considérée comme une année de maîtrise qui donne accès aux étudiantes et aux étudiants à des bourses de maîtrise. L'autre élément, c'est l'idée que si quelqu'un est inscrit dans le Ph. D. recherche et, après trois ans, doit abandonner le programme pour une raison légitime, si le grade est maintenu, pas le programme mais plutôt le grade, cela nous permettrait d'accorder une maîtrise à quelqu'un qui n'a pas complété le Ph. D. Donc, il y a une porte de sortie pour ces gens. Mais quand on fait la demande d'admission, on demande l'admission pour un Ph. D. recherche.

Ce que la correspondance suggère, c'est plutôt de maintenir le grade de maîtrise pour offrir une opportunité de financement à nos étudiantes et à nos étudiants de première année du doctorat en recherche. Ce sont des cas exceptionnels.

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

L'autre élément que j'aimerais soulever est la nature de la correspondance. Cette lettre a été soumise directement aux instances supérieures et n'est jamais passée à l'École de psychologie. L'assemblée de l'École ne l'a pas vu et ne s'est pas prononcée sur cette lettre. Je veux dire que cette lettre reflète les inquiétudes d'un membre du corps professoral et n'exprime pas les souhaits où les désirs de l'assemblée de l'École de psychologie. Oui, on va suspendre les admissions. Oui, on va abolir le programme de maîtrise dans sa forme actuelle. La question est à savoir s'il y a lieu de maintenir le grade de maîtrise pour les gens que j'ai mentionnés.

**E. Robichaud** : Il y a un commentaire qui semble confirmer certains éléments. Je vais probablement proposer un amendement. La première question portait sur le doctorat clinique et on semble me confirmer que l'on veut une suspension des admissions. Je pense que l'on devrait arriver avec une proposition de suspension des admissions pendant cette réunion-ci du Sénat académique.

**Dubois** : Je voudrais faire remarquer quelque chose de plus large par rapport à la professionnalisation de la formation en psychologie qui va sans doute se faire au détriment du développement de la recherche. Si vous regardez dans le premier document aux pages 33 et 34 du procès-verbal du 31 août, vous remarquerez que les chercheuses et les chercheurs en psychologie reçoivent des subventions de recherche substantielles et je crois que la professionnalisation de la formation est un risque à la continuation de ces succès en recherche parce que, par rapport au curriculum ou à la formation, les étudiantes et les étudiants ne pourront pas participer aux projets de recherche en raison de la grande demande sur leur temps. Je crois qu'il serait souhaitable de reconfigurer le Ph. D. clinique en Ph. D. recherche pour continuer le développement de la recherche tel qu'on l'a connu ces dernières années en psychologie.

La dernière remarque du sénateur French au sujet de la correspondance dans le procès-verbal du 9 octobre est signée par le responsable du projet de modification du programme de Ph. D. Donc, il doit y avoir à quelque part à l'École une reconnaissance officielle ou un mandat officiel que l'on a confié à un groupe ou à une équipe quelconque de reconfigurer le Ph. D. sans que cette correspondance soit passée nécessairement par l'assemblée départementale. L'assemblée départementale a dû reconnaître l'existence de ce groupe. Je voudrais une réponse à cette question.

**French** : C'est certain que monsieur Vigneault est responsable du projet de reconfiguration. Il n'y a pas de comité. Il y a un individu qui a reçu le mandat de préparer un projet de Ph. D. recherche et de l'amener à l'École de psychologie pour étude. Le mandat était de préparer une première version du programme pour étude à l'École. Cette lettre dépasse le mandat donné à ce monsieur par notre assemblée de l'École. Je pense que la raison pour laquelle il y avait un genre de « end run » des étapes, c'est parce que l'on était à la onzième heure et, quand on parlait d'abolition et même si tout le monde était d'accord avec l'abolition de la maîtrise, la préoccupation était la réalisation qui a été faite que si l'on passe à l'abolition, est-ce que ça veut dire que l'on ne peut pas maintenir le grade de maîtrise qui pourrait être utile à l'intérieur d'un Ph. D. restructuré?

**G. LeBlanc** : Je trouve regrettable que le nombre d'inscriptions est contingenté à six étudiantes et étudiants et non pas à 10 ou 12 et ainsi de suite. J'essaie de voir l'impact de ceci sur les inscriptions au niveau de la spécialisation. Les étudiantes et les étudiants vont se dire pourquoi faire un baccalauréat avec spécialisation psychologie alors que seulement six personnes seront choisies au D. Psy. Et ma question est la suivante : est-ce que la Faculté a un plan de transition pour traiter le dossier des étudiantes et des étudiants qui sont en maîtrise présentement? En septembre 2010, si vous avez 12 étudiantes et étudiants en maîtrise, si elles et ils sont astucieuses et astucieux, elles et ils vont vouloir faire le D. Psy. Cela veut dire que l'on va bloquer des inscriptions de celles et ceux qui proviennent du baccalauréat. Est-ce que l'on va traiter les candidatures des étudiantes et des étudiants en maîtrise en premier?

**P.-É. Bourque** : Ce qui est prévu, c'est que, à compter de 2010, il n'y aura pas d'admission au programme de maîtrise. Si aujourd'hui on accepte la proposition de création du D. Psy., les étudiantes et les étudiants du baccalauréat postuleront pour le D. Psy. À ce moment, il n'y a personne de lésé dans ses droits. Pour la question du nombre, il faut faire attention

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

parce que l'on est dans une période de dénatalité, le nombre de demandes diminue. Et une des choses que l'on s'est rendu compte, c'est que pour maintenir des effectifs à 12, on était à la marge.

Si vous regardez les exigences du D. Psy., on demande une moyenne de 3,2. On veut s'assurer de la qualité des étudiantes et des étudiants qui vont postuler. Je pense qu'il va y avoir une espèce de transition. Cette année, nous avons environ 16 étudiantes et étudiants qui terminent en spécialisation. Plusieurs de ces étudiantes et de ces étudiants en spécialisation s'inscrivent en droit, en orthophonie ou en orientation. Le choix n'est pas limité à la possibilité d'aller au doctorat uniquement. Et je dirais, en plus, encore cette année, plusieurs candidates et candidats se sont désistés car elles et ils ont été acceptés à Montréal, à Laval ou à Sherbrooke. Et à notre grand chagrin, nos meilleures finissantes et nos meilleurs finissants font carrière dans d'autres universités. Je pense qu'il y a un équilibre qui se fait à ce niveau. C'est un problème, mais il faut mettre les choses en perspective.

**French** : Qu'arrive-t-il aux gens présentement inscrits à la maîtrise? Nous lançons les deux premières années du D. Psy. dès septembre 2010. Ceci veut dire que l'on va accepter 12 candidates et candidats. Donc, six des 12 étudiantes et étudiants présentement inscrits seront admis en deuxième année du D. Psy. Il en reste six. C'est certain que ce n'est pas tout le monde qui souhaite continuer. Les gens inscrits en deuxième année de maîtrise seront admissibles pour la licence comme psychologue car ils auront le temps de terminer leurs études d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Donc, pour eux, ils sont corrects. Il y en a six qui sont entre les deux systèmes. Nous avons eu des négociations avec le Collège des psychologues pour voir s'il n'y aurait pas une souplesse pour aider ces gens si jamais ils n'arrivent pas à tout terminer dans le délai. Le Collège nous a dit que si tout ce qui reste à faire est le stage, il y aura lieu de peut-être les accepter même si c'est plus loin que le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ils ne veulent pas que cela se répète à chaque année. Notre plan de transition est de créer six places pour les 12 personnes présentement inscrites en première année de maîtrise et de négocier avec le Collège qu'il accepte les six autres personnes présentement inscrites.

**Lakhal** : Concernant l'admission dans ces programmes, j'ai vu qu'il y avait deux contraintes. Il y a la contrainte de 24. Si l'on accepte chaque année six étudiantes et étudiants et que, pour une raison ou pour une autre, il n'y en a pas six de qualité une année et que nous en acceptons uniquement deux, est-ce que l'année suivante on pourra faire le rattrapage? Dans les conditions actuelles, vous ne pouvez pas. Il fallait peut-être mettre juste une seule contrainte soit le nombre de 24 dans le programme. Cela vous permettrait de jouer selon le nombre des années.

**French** : La réponse est non du fait que l'on aura de la difficulté à placer plus de six étudiantes ou étudiants par année dans les stages. Tout au long du processus, le monde nous a dit que vous coupez les admissions de moitié. Il faut comprendre que la nature de la formation a changé et la formule actuelle date de trente-cinq ans. La formation au niveau national a changé. La nature de la pédagogie a changé. Les évaluateurs nous ont clairement dit que l'on ne formait pas de façon suffisante les étudiantes et les étudiants dans les cours au niveau pratique. Cela veut dire que la composante expérientielle ou « *hands on* » s'avère nécessaire. Ce ne sont pas des cours magistraux où si l'on a six étudiantes et étudiants ou si l'on en a 10, cela revient au même. Une fois que l'on dépasse six, cela veut dire que cela prendra une autre trame de ce même cours, car les professeures et les professeurs peuvent même lancer des griefs en disant qu'un cours de niveau doctoral n'est pas équivalent à un trois crédits d'un cours de maîtrise de type magistral. Si cela peut vous rassurer, j'anticipe que le programme sera rempli. Présentement, même avec la maîtrise, nous avons plus d'une trentaine de demandes par année.

J'ai confiance de lancer un programme qui satisfasse les normes nationales pour l'agrément national. J'ai confiance de trouver six étudiantes et étudiants, voire de retenir nos meilleures étudiantes et nos meilleurs étudiants. Il faut comprendre que le programme, à l'heure actuelle, exige 500 heures de stage. Le nouveau programme exigera 2 600 heures. On pense que les milieux ne peuvent pas absorber 10 ou 12 internats par année. Et si l'on a de la difficulté à placer nos gens, cela mettra en péril l'agrément.

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

**Caron** : Tout comme la sénatrice Dubois, je suis préoccupée par la professionnalisation que ceci comporte, mais je comprends le contexte. J'ai une question. Ça déborde peut-être sur la proposition qui s'en vient concernant l'abolition du programme de Maîtrise en psychologie, mais il semble que l'on discute des deux. Est-ce que vous entrevoyez la possibilité que quelqu'un qui est dans la filière D. Psy. puisse recevoir des équivalences? Par exemple, si à mi-chemin dans son programme, l'étudiante ou l'étudiant décide qu'il veut s'en aller en recherche ou encore avoir une maîtrise, est-ce que vous entrevoyez cette possibilité? Est-ce que ce sera des trajectoires cloisonnées? J'entends autour de la table que l'on parle de suspension des admissions, mais en fait, quand je regarde les propositions, on parle d'abolition et je considère cela comme étant complètement différent. Je comprends mal pourquoi on voudrait fermer la porte dès maintenant. Je crains que si l'on ferme la porte, on la ferme pour quasiment tout le temps. La disparation de la filière recherche me préoccupe parce qu'elle a une très bonne réputation. Elle contribue à faire rayonner cette université et elle contribue grandement à la recherche ici. Je pense qu'il ne faut pas l'abandonner.

**French** : Je pense que la professionnalisation de la formation est un mythe à mes yeux, car la majorité de nos gens, à l'heure actuelle, opte pour la formation professionnelle à la maîtrise. C'est 11 sur 12, sinon 11 quelque sur 12. Donc, en termes d'intérêt, on continue à livrer la marchandise souhaitée par les gens.

Vous savez que l'on accepte que trois étudiantes ou étudiants au doctorat par année et même, il y avait des années, on acceptait un ou deux étudiantes ou étudiants. La majorité des recherches qui se font à l'École de psychologie sont réalisées par les gens au niveau de la maîtrise. Dans le nouveau programme, tout le monde va faire une thèse équivalente à la thèse de maîtrise. Cet aspect n'a pas changé. Je trouve que l'on ne dilue pas nos capacités de recherche. Toutes les étudiantes et tous les étudiants vont continuer à faire une thèse de maîtrise et ce sont les recherches au niveau de la maîtrise qui sont à la base des recherches qui émanent de l'École de psychologie. Elles n'émanent pas du petit nombre de personnes que l'on admet au Ph. D. clinique. Il faut dire que notre taux de diplomation au niveau du Ph. D. clinique est très faible. Pourquoi? C'est parce que le monde a de la difficulté avec la composante recherche. À mes yeux, je ne vois pas grand recherche qui émane des étudiantes et des étudiants inscrits au Ph. D. La notion que l'on dilue la capacité en recherche, je ne la vois pas de la même façon.

**Ferron** : Si je comprends bien, il y a un contingentement de six étudiantes et étudiants en raison d'un manque de ressources. J'ai cru comprendre que l'on n'a pas du tout l'intention d'augmenter ce contingentement à un chiffre supérieur dans le futur. On peut me confirmer ça?

**C. Bourque** : Est-ce que j'ai le droit de faire un amendement. J'aimerais faire la recommandation que l'on a évoquée tout à l'heure. Que l'on modifie la recommandation qui est sur la table et qu'on la change dans sa forme - que le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs la création d'un programme de Doctorat en psychologie à compter du mois de septembre 2010, et là je continue avec la partie qui est à la page 3 du document du 9 octobre : sous condition de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) à compter de septembre 2010 et l'abolition du programme quand les étudiantes et les étudiants présentement inscrits au programme auront complété leurs études en respectant les règlements universitaires de deuxième cycle.

**Président d'assemblée** : Je vais préciser certaines choses. La proposition principale, c'est que le Sénat académique accepte la création du programme. C'est juste pour clarifier la première partie. Ensuite, votre amendement est d'ajouter « sous la condition etc. ». L'amendement concerne juste la deuxième partie et non pas la partie principale de la proposition.

10.1 **Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)****Amendement****R : 16-SAC-091030**

Charles Bourque, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

*« Sous condition de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) à compter de septembre 2010 et de l'abolition du programme quand les étudiantes et les étudiants présentement inscrits au programme auront complété leurs études en respectant les règlements universitaires de deuxième cycle. »*

**Caron** : Est-ce que cela signifie que si l'on abolie le programme, que quelqu'un qui s'engage dans le D. Psy. et qui ne le complète pas n'aura absolument aucun grade. Si oui, on vient de fermer la porte à la possibilité de reconnaître à cette personne les cours menant au grade de maîtrise. C'est une considération que le sénateur French avait mentionnée et là on est en train de fermer la porte.

**French** : C'est comme ça que j'ai compris l'idée d'une abolition. Si le grade n'existe plus, je ne vois pas comment on peut l'attribuer. C'est peut-être une question pour la registraire.

**S. LeBlanc** : Je suis d'accord avec ce que le sénateur French a dit. Pour être en mesure d'attribuer un grade, il faut qu'un programme existe.

**Président d'assemblée** : Si je comprends bien, sénateur French, vous êtes contre l'amendement.

**French** : En fait, j'étais à l'aise avec l'abolition.

**McKee-Allain** : Par rapport à l'amendement, j'aimerais suggérer que l'on arrête après « la suspension » et que l'on ne parle pas, à cette étape-ci, de l'abolition de programme. Donc le compromis est que l'on suspendrait les admissions avec la création du nouveau doctorat et ceci donnera le temps de revenir au Sénat académique à un moment donné si vous en sentez le besoin d'abolir ou non le programme.

**Président d'assemblée** : Vous pouvez demander que l'on scinde l'amendement en deux parties.

**Sous-amendement****R : 17-SAC-091030**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Serge Rousselle, propose :

*« Que l'amendement soit scindé en deux parties. »*

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : L'amendement qui est sur la table se limite à la première partie qui était à condition que l'on suspende les admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) à compter de septembre 2010.

**P.-É. Bourque** : Je voulais revenir sur l'amendement. C'est sur la distinction entre la suspension et l'abolition. J'étais en faveur de cette proposition parce que je voyais que même si l'on suspend les admissions, on avait encore une année avant l'abolition pour revenir au Sénat académique afin de présenter soit un projet de modifications et, à ce moment-là, on aurait pu maintenir le titre si l'assemblée de l'École souhaitait ou voyait qu'il y avait des arguments pour soutenir et surtout alimenter le volet recherche. C'est pour ça que, avec les deux propositions, l'on était confortable parce que dans mon esprit, dire que l'on suspend les admissions entraîne une période intérimaire où l'on pouvait reconfigurer.

**Président d'assemblée** : Sénateur Bourque, on est en train de parler de la suspension. On va revenir à l'abolition. Ne parlez pas, s'il vous plaît, de l'abolition tout de suite.

10.1 **Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)**

**Rousselle** : Je vais voter en faveur de la suspension et j'ajouterais contre l'abolition pour l'instant. Je ne vois pas pourquoi on prendrait une décision précipitée. J'aime bien le fait que l'on vient de scinder la proposition. J'allais dire que j'allais voter contre l'abolition parce que l'on risque de faire perdre des avantages à des étudiantes et des étudiants.

**S. LeBlanc** : Est-ce que je peux apporter une précision à ce que j'ai dit tantôt pour que cela soit clair. Lorsqu'un programme est aboli, nous avons un contrat moral avec les étudiantes et les étudiants qui sont déjà admis dans le programme. Même si l'on abolit le programme pour l'avenir, ça n'enlève rien à leur droit d'obtenir leur grade une fois qu'ils ont commencé le programme. Si le programme n'existe pas au moment où ils ont été admis, alors il n'y aura pas de grade à donner.

**Président d'assemblée** : On revient à l'amendement. Est-ce que vous êtes prêts à voter sur l'amendement qui est simplement d'ajouter comme condition que l'on suspende les admissions au programme de maîtrise?

Vote sur R16 (première partie)

unanime

ADOPTÉE

**Président d'assemblée** : On revient maintenant à la deuxième partie de l'amendement scindé qui concerne l'abolition du programme. Y a-t-il d'autres interventions?

**Rousselle** : Je ne vois pas pourquoi on abolirait le programme compte tenu de ce qui vient d'être dit par la registraire. Il y a les cas qui sont visés, qui sont déjà dans un programme et qui ont donc des droits acquis. Je m'inquiète cependant pour les autres étudiantes et étudiants qui seraient déjà dans le programme de doctorat et que, pour différentes raisons, comme cela a été soulevé par le sénateur French, ne pourraient pas compléter mais qui pourrait se retrouver avec une maîtrise. Je pense qu'il y a d'autres réflexions à faire et je ne pense pas que l'on soit prêt à procéder immédiatement à l'abolition.

**C. Bourque** : J'ai une inquiétude quant à l'idée d'offrir un diplôme, en l'occurrence la Maîtrise ès arts (psychologie), à des étudiantes et des étudiants qui, à mi-chemin dans le programme de D. Psy., décideraient de ne pas compléter le programme. C'est un peu une approche où l'on donne un prix de consolation. Je sais que ça se fait dans les universités où il y a la présence d'une maîtrise. Est-ce qu'il y a cette possibilité que l'étudiante ou l'étudiant ayant fait des cours de D. Psy. aurait l'ensemble des cours nécessaires pour obtenir une Maîtrise ès arts en psychologie qui serait reconnue par l'institution? Est-ce que la Maîtrise ès arts (psychologie) se trouve à l'intérieur du programme de D. Psy.? Si la réponse est oui, pourquoi on se questionne par rapport à l'abolition?

**French** : Je pense que la réponse est oui. Je pense qu'il y a assez de crédits de cours et l'équivalent d'une thèse de maîtrise à l'intérieur du doctorat professionnel. Si l'étudiante ou l'étudiant a complété tous les cours ainsi que le projet de recherche, ce serait équivalent de la forme actuelle de notre maîtrise.

**Président d'assemblée** : Donc, vous allez voter contre l'amendement monsieur French?

**French** : Pour l'abolition.

**Président d'assemblée** : Vous allez voter contre l'abolition?

**French** : Je suis arrivé ici aujourd'hui en faveur de l'abolition parce que peut-être que je suis trop darwinien et d'orientation qui fait en sorte que si tu ne complètes pas quelque chose, tu n'as rien. C'est mon avis personnel. Si l'on veut offrir la possibilité, aux cas exceptionnels qui ne terminent pas, d'obtenir le grade de maîtrise comme prix de consolation, je n'ai pas de choix que de voter contre l'abolition. Ce que j'aimerais c'est un peu de temps pour respirer et développer le programme. On va revenir à la table avec un projet complet. À ce moment-là, le Sénat académique aura le temps de regarder si cela se fait ou pas. Si nous votons contre l'abolition, tout le monde est à l'aise avec cela, on arrive avec des suspensions, cela nous donne le temps de bâtir un projet en bonne et due forme.

**Dako** : Je voulais simplement dire que ces modèles existent ailleurs. Si l'on prend le cas de l'Université Laval, on observera que les étudiantes et les étudiants sont inscrits en maîtrise avec la possibilité de faire un passage direct au doctorat. En fait, ces étudiantes

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

et ces étudiants terminent tous les cours de maîtrise, donc elles et ils ont le bagage qu'il faut. Ce n'est pas un prix de consolation. Un prix de consolation, il y a un peu un accent péjoratif là-dedans, mais je crois qu'elles et ils ont assez de bagage pour rédiger une thèse.

**VRER** : Je vais voter en faveur de l'abolition de la maîtrise. Dire que tu es diplômé d'un grade qui n'admet personne, c'est un paradoxe pour moi. Je peux vous dire que, au Comité des programmes et au Comité conjoint de la planification, il y a des gens autour de cette table qui siègent à ces deux instances et vous me corrigerez si je m'abuse, mais toute la question du D. Psy. et toute la question du remaniement possible d'un Ph. D. recherche a toujours été fait et présenté dans l'optique que ce programme entraînait l'abolition de la maîtrise. Et je vous assure que tous les gens qui sont autour de la table du Comité conjoint de la planification qui ne sont pas autour de cette table vont entrer en réunion avec cette question : bien quoi, je pensais que l'on avait dit que si l'on avait A, B était aboli? La philosophie derrière ce document a toujours été l'abolition de la maîtrise.

**Sichel** : J'ai un problème philosophique avec des grades qui existent seulement pour un prix de consolation. Je sais que ça se fait ailleurs et je ne pense pas que c'est un cas exceptionnel. Si l'on continue à maintenir un grade de maîtrise comme prix de consolation, est-ce qu'on le fait pour d'autres programmes? Pourquoi ne pas en donner au premier cycle? Ce sont des gens qui commencent des programmes de quatre ans, qui décollent après un an, deux ans ou trois ans? Ce que l'on fait dans le moment, on dit vous n'avez pas de diplôme et vous avez vos bulletins de notes; vous pouvez les montrer à vos employeurs potentiels. Vous avez suivis des cours, mais vous n'avez pas terminé. Je suis contre le maintien d'une maîtrise uniquement comme prix de consolation.

**Caron** : J'ai des objections à l'utilisation de l'expression *prix de consolidation*. Je pense que c'est un peu trop caricatural. Est-ce qu'il y avait suffisamment de cours qui sont semblables et qui auraient permis de reconnaître l'un et l'autre? Ma préoccupation première c'est que, contrairement au sénateur Paul-Émile Bourque, je n'ai pas confiance que le Ph. D. recherche pourra être étudié en l'espace d'un an. Je pense que ça prend beaucoup plus de temps. Et le maintien de la maîtrise est aussi pour moi la possibilité de maintenir cette filière, ne pas fermer la porte à cette filière de recherche. Et quand je parle de filière de recherche, je ne parle pas uniquement de la recherche faite par nos diplômées, nos diplômés, nos étudiantes ou nos étudiants. Je parle aussi du comment on favorise la recherche faite par les professeures et les professeurs. C'est principalement de cette recherche que je parlais dans ma première intervention. En maintenant la maîtrise, ce que je conçois, c'est que quelqu'un, par exemple, qui s'engage dans le D. Psy. et qui dit : bien non, ce n'est pas pour moi, je veux aller en recherche, qu'on ne leur ferme pas les portes. Je ne vois pas l'intérêt d'abolir immédiatement le Ph. D. et la maîtrise à moins que l'on soit dans une espèce d'échange que l'on n'a pas à moins que l'on abolisse l'autre. Je ne vois pas qu'il y ait nécessité de faire cela à ce point-ci puisque ça n'engage pas de ressources. Bien entendu, je vais voter contre l'abolition.

**Président d'assemblée** : Il faut bien comprendre ici que si vous votez contre l'abolition c'est juste comme condition aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que vous ne serez pas contre l'abolition dans un an. Je voulais préciser cela.

**Secrétaire générale** : Selon moi, la M.A.Ps., dans son profil actuel, pourrait correspondre à ce que l'on appelle la première année du D. Psy. Je vois des liens qui se font et c'est facile d'imaginer la transformation du programme de maîtrise en D. Psy. Est-ce que l'on pourrait reconnaître un prix de consolation? J'ai des réserves. Quand j'ai étudié tout ceci, et cela fait presque deux ans que l'on parle de ceci, j'ai toujours compris que l'abolition de la maîtrise en psychologie était automatique avec l'apparition du D. Psy. J'ai fait mon deuil personnel de ça. J'ai accepté cela parce que j'avais bien compris que les ressources de la maîtrise assureraient celles du D. Psy. Et ça, c'est une équation importante dans la programmation en psychologie.

Ceci dit, monsieur Vigneault, dans sa lettre, parle d'un deuxième profil d'une maîtrise. Si j'ai bien compris ce qui serait suggéré dans le projet Vigneault, ce serait d'avoir une nouvelle forme de maîtrise. Il appelle cela une M.A. Ce serait une maîtrise qui serait beaucoup plus axée sur la recherche et qui correspondrait beaucoup mieux à un Ph. D. recherche éventuel. Et ce volet ou cette trajectoire, pour moi, nécessite encore beaucoup d'études. Je suis d'accord avec madame Caron que cela pourrait prendre plus d'un an. Je pense que c'est une étude qui est nécessaire et qui pourrait être importante pour l'École.

### 10.1 Doctorat en psychologie (profil professionnel) (suite)

Abolir la M.A.Ps., c'est dans le courant, c'est dans ce que l'on a pensé. Dans le deuxième profil de la maîtrise, je pense qu'il y a peut-être là quelque chose à examiner et qui pourrait être intéressant pour l'École de psychologie qui pourrait répondre aussi à toute la question de la recherche et qui resterait vraiment collée dans une trajectoire recherche. Est-ce que l'étudiant inscrit au D. Psy. qui, éventuellement, décide de faire autre chose mérite le prix de consolation de la maîtrise en recherche? Là, je suis moins sûre. Il faudra vraiment y voir. Mais pour l'instant, la trajectoire que l'on s'était donnée, soit la maîtrise M.A.Ps. telle qu'on l'a connue et telle qu'elle existe aujourd'hui dans l'équation des choses, elle était abolie en même temps que la création du D. Psy.

**E. Robichaud** : Je vais voter pour l'abolition du programme. La secrétaire générale a touché beaucoup de points que je voulais soulever. Je pense que la maîtrise actuelle, dans l'intention du Comité conjoint de la planification et du Comité des programmes était abolie avec la création du D. Psy. Il y a tout un ajout qui se fait avec l'intervention du professeur Vigneault sur la question du besoin d'une M.A. qui, d'après moi, comme la secrétaire générale le mentionne, n'est pas la M.A.Ps actuelle. Cela sera peut-être la création d'un nouveau programme, mais il y a tout un processus à faire. Il ne sera pas le programme actuel.

Le programme actuel n'a pas sa raison d'être en raison du D. Psy., donc on devrait procéder tel qu'il était prévu dans tous les documents jusqu'à ce jour et telle qu'était la volonté que si on lit avec une phrase comme « devrait se faire si et seulement si l'abolition a lieu », je pense que c'était l'intention du Comité conjoint de la planification. Je pense aussi que si cette condition n'aurait pas été là, on n'aurait pas aujourd'hui la proposition d'une création du D. Psy. Je vais appuyer l'amendement.

**McKee-Allain** : Je maintiens ma position de reporter l'abolition parce qu'il me semble que c'est à l'École de psychologie de se pencher sur ceci. Il me semble que ce serait plus prudent de ne pas proposer l'abolition, de laisser la responsabilité à l'École de psychologie et à la Faculté quitte à revenir au Sénat académique avec une proposition en bonne et due forme.

**Roussel** : Je vais appuyer les commentaires de la sénatrice McKee-Allain pour permettre à l'École de psychologie de revoir toute la question. Et j'aimerais que l'on m'éclaire sur la signification de cette phrase à la page 3 dans le procès-verbal du Comité conjoint de la planification où l'on dit : « Le Comité est d'avis que l'implantation du programme de Doctorat en psychologie doit se faire si et seulement si l'abolition du programme de Maîtrise est aboli ».

**Président d'assemblée** : C'est mal dit. On devrait dire *réaliser*. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je sais que les points de vue diffèrent, mais c'est correct. C'est la majorité qui l'emporte.

Vote sur R16 (deuxième partie)

Pour 6

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

#### Sur la proposition principale telle qu'amendée

« Que le Sénat académique accepte la création du programme de Doctorat en psychologie (D. Psy.) à compter du mois de septembre 2010, sous condition de la suspension des admissions au programme de Maîtrise ès arts (psychologie) à compter de septembre 2010. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

### 10.2 Maîtrise ès arts (histoire)

**VRER** : Le programme de Maîtrise ès arts en histoire a été évalué par la professeure Claire Dolan de l'Université Laval. Le rapport préliminaire de madame Dolan a été déposé le 1<sup>er</sup> mai 2008 et le rapport final a été déposé le 14 août 2008. Nous avons reçu des rétroactions de la doyenne McKee-Allain ainsi que de la vice-doyenne de la FESR, madame Souad H'Mida. Globalement, l'évaluatrice nous place dans un contexte assez confortable en nous



## 10.2 Maîtrise ès arts (histoire) (suite)

disant qu'aucune modification majeure ne s'avère nécessaire dans ce programme. Elle souligne que le corps professoral des trois campus est de qualité et que ce même corps professoral est comparable à ceux que l'on retrouve dans les grandes universités canadiennes des mêmes départements. Elle fait mention également que le programme avec l'Université de Poitiers est un facteur d'enrichissement.

Toutefois, l'évaluatrice ne donne pas carte blanche sur tous les volets. Il y a quelques situations où nous pouvons apporter des améliorations. Au niveau des inscriptions et du taux de diplomation, l'évaluatrice note qu'il y a eu peu d'évolution dans les inscriptions depuis l'année 2000 et qu'il y a un taux de diplomation qui est assez défavorable lorsqu'on le compare au taux d'inscription.

Au niveau des programmes, l'évaluatrice dit que notre programme se compare à ceux des autres universités. Au Québec, c'est devenu la mode de ne pas avoir une soutenance de thèse publique. Madame Dolan se demande si l'on devrait maintenir la soutenance de thèse au niveau de la maîtrise. Par ailleurs, madame Dolan insiste pour dire que la participation de toutes les professeures et de tous les professeurs éparpillés sur les trois campus est une nécessité incontournable. Elle dit que le corps professoral est de qualité, mais elle pense qu'il y a beaucoup de temps qui est consacré aux étudiantes et aux étudiants de l'Université de Poitiers et que ce dossier est à revoir.

Au niveau des ressources matérielles, l'évaluatrice considère que les ressources documentaires en histoire à la Bibliothèque Champlain sont nettement insuffisantes. En ce qui a trait à ce programme de maîtrise, je ne sais pas si la professeure Dolan a réellement saisi tout ce qu'il y avait à la Bibliothèque Champlain. Il va sans dire que les étudiantes et les étudiants qui sont au deuxième cycle consultent davantage des ressources primaires. Et en ce qui a trait à l'histoire acadienne, je ne parle pas des autres domaines comme l'histoire américaine ou l'histoire européenne, j'ai trouvé ça un peu dommage que l'évaluatrice n'ait pas signalé que l'Université de Moncton disposait de la bibliothèque la plus élaborée qui soit en ressources primaires sur l'histoire acadienne. Je trouve dommage qu'elle n'ait pas fait place à cela puisqu'elle parlait du deuxième cycle et puisqu'elle parlait aussi de l'apport que l'histoire acadienne peut apporter à ce programme.

Au niveau de l'enseignement, elle remarque qu'il y a deux cours de méthodologie qui sont enseignés en plus d'un cours de conceptualisation du passé qui est enseigné par chaque professeure ou professeur qui encadre une étudiante ou un étudiant. Au niveau de la recherche, développement et création, l'évaluatrice regrette qu'il n'y ait pas une meilleure symbiose entre les projets de recherche des étudiantes et des étudiants et les projets de recherche des professeures et des professeurs. Elle les encourage à voir comment les projets de mémoire et de thèse pourraient mieux s'arrimer ou s'intégrer aux leurs.

Au niveau du développement, l'évaluatrice dit que le maintien et le développement du programme passe par l'histoire acadienne sans oublier que la diversité d'enseignement et de recherche a également sa place pour créer une culture historique. Il est certain que l'Université de Moncton ne peut pas avoir de maîtrise en histoire en privilégiant uniquement le volet acadien même s'il est un volet important en raison de la mission de l'institution. Il est certain qu'il y a d'autres champs d'histoire à l'extérieur du domaine acadien qui sont très légitimes et qui devraient être poursuivis. Tous, dit-elle, les professeures et professeurs des trois campus, l'Institut d'études acadiennes et le Centre acadien Anselme-Chiasson devraient tirer dans la même direction pour la réussite des programmes de deuxième cycle en histoire. L'évaluatrice a détecté un vouloir réel de la part des intervenantes et des intervenants dans cette direction.

Enfin, les recommandations du Comité conjoint de la planification sont à la page 65 du document. Avant d'aller plus loin, j'attire votre attention à la recommandation 2. Après la réunion du Comité conjoint de la planification, lorsque nous avons regardé cette recommandation, telle que proposée, c'est-à-dire que le Département souhaite un mécanisme de concertation entre les différentes instances qui interviennent en études acadiennes au Campus de Moncton au niveau de l'histoire, nous nous sommes aperçus, en retard je l'avoue, que ce mandat de concertation, ce mandat d'être l'élément fédérateur des différentes instances acadiennes était en pleine mesure, le mandat que le Conseil des gouverneurs avait donné à l'Institut d'études acadiennes. Je ne prendrai pas la peine de le lire, mais j'ai devant moi le procès-verbal du Conseil des gouverneurs du 23 septembre

## 10.2 Maîtrise ès arts (histoire) (suite)

2006 où justement la création de l'Institut d'études acadiennes a été entérinée avec le mandat qui ressemble de très près à la recommandation 2. Donc, j'aimerais proposer une nouvelle recommandation 2.

**Président d'assemblée** : Il faut que le Sénat académique reçoive la proposition du Comité conjoint de la planification et ensuite on pourra la modifier.

**R : 18-SAC-091030**

Edgar Robichaud, appuyé par Jean-Marie Binot, propose :

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

### **RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Maîtrise en histoire dans sa structure actuelle soit maintenu en donnant la priorité à la relance de l'histoire de l'Acadie.*

### **RECOMMANDATION 2**

*Que le rôle central du Département d'histoire et de géographie soit de veiller à la concertation des nombreuses activités en études acadiennes qui se font notamment au département, à la faculté, à la Chaire d'études acadiennes, au Centre d'études acadiennes, à l'Institut d'études acadiennes et au Musée acadien.*

### **RECOMMANDATION 3**

*Que le Département d'histoire et de géographie se penche sur le fonctionnement et l'enrichissement du programme de maîtrise tel que le suggère l'évaluatrice, soit :*

- *de réfléchir sur la pertinence de maintenir la soutenance publique de la thèse et, le cas échéant, y définir et justifier les objectifs;*
- *d'inclure dans les stratégies de recrutement : a) le mémoire de fin de baccalauréat en faisant le lien entre les objectifs de cet exercice et les possibilités à la maîtrise et b) la qualité du corps professoral ainsi que son expertise dans les domaines de pointe offerts à la maîtrise;*
- *d'évaluer le programme de partenariat avec l'Université de Poitiers afin de voir s'il faut le maintenir, l'enrichir ou encore, s'il y a lieu, de développer de nouveaux partenariats avec d'autres universités;*
- *d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants de la maîtrise dans les projets de recherche des professeures et des professeurs.*

### **RECOMMANDATION 4**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département d'histoire et de géographie, voit à développer une politique visant à établir les mécanismes de participation du corps professoral des campus d'Edmundston et de Shippagan aux activités d'enseignement et de direction de thèse au programme de maîtrise de manière à permettre une gestion plus automatique de cette participation et que cette politique soit déposée au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2010.*

10.2 **Maîtrise ès arts (histoire)** (suite)**R : 18-SAC-091030** (suite)**RECOMMANDATION 5**

*Que, dans le but de poursuivre le développement de l'axe prioritaire des études acadiennes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département d'histoire et de géographie, veille à établir les mécanismes de collaboration efficaces entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans ce champ d'intérêt.*

**RECOMMANDATION 6**

*Que les démarches entreprises en vue d'améliorer les collections dans le domaine de l'histoire à la Bibliothèque Champlain se poursuivent de façon permanente.*

**RECOMMANDATION 7**

*Que la direction du Campus de Moncton évalue les locaux dédiés à la Maîtrise en histoire et effectue les changements nécessaires, s'il y a lieu. »*

**Amendement****R : 19-SAC-091030**

Neil Boucher, appuyé par Serge Rousselle, propose :

*« Que la recommandation 2 soit remplacée par le texte suivant : Que le Département d'histoire et de géographie collabore étroitement avec les différentes instances à l'Université de Moncton qui veillent à la promotion et au développement des études acadiennes, soit l'Institut d'études acadiennes, la Chaire d'études acadiennes, la Chaire en ethnologie acadienne, le Centre d'études acadiennes Anselme-chiasson et le Musée Acadien. »*

**McKee-Allain** : Je dois dire que je n'ai pas appuyé la proposition principale, car je ne pouvais pas me prononcer en faveur de donner un rôle central à un département en particulier et pas aux autres départements. Par exemple, au Sénat académique du mois d'août, on s'est penché sur l'évaluation des programmes en études littéraires. L'accent est mis sur les études acadiennes et, de plus en plus, l'on veut toucher à l'interdisciplinarité. Alors à mon avis, ça va de soi que le Département d'histoire et de géographie va collaborer avec d'autres instances. Le directeur du Département me disait que leur assemblée s'était opposée à l'ancienne version de la recommandation 2 pour différentes raisons.

**Président d'assemblée** : Allez-vous voter en faveur de l'amendement?

**McKee-Allain** : Je vais voter en faveur, mais je suis préoccupée car on nomme différentes instances sans nommer d'autres départements ou d'autres disciplines. À mon avis, l'Institut d'études acadiennes est l'organisme fédérateur qui tient compte de toutes les disciplines et qui tient compte des différents départements ou des différents programmes. Je veux m'assurer que la collaboration se fasse avec toutes les instances, y inclus celles de l'académique.

**VRER** : Pourquoi le Département d'histoire devrait-il collaborer avec quelqu'un qui ferait une thèse en sociologie à moins qu'il y ait un élément historique en sociologie?

**McKee-Allain** : Nous mettons beaucoup d'importance à l'interdisciplinarité et cela se fait en pratique. Je voudrais être certaine que, par amendement, l'esprit de collaboration ne ferme pas les portes disciplinaires.

10.2 **Maîtrise ès arts (histoire)** (suite)

**VRER** : Je ne pense pas que cela ferme les portes. Ce n'est certainement pas dans l'esprit de ce que je propose. Je suis prêt de ne pas énumérer les différentes instances dans la recommandation. Elle pourrait se lire : « *Que le Département d'histoire et de géographie collabore étroitement avec les différentes instances à l'Université de Moncton qui veillent à la promotion et au développement des études acadiennes.* ».

**Président d'assemblée** : Il s'agit d'un changement à l'amiable.

La proposition R : 19-SAC-091030 se lira comme suit :

« *Que la recommandation 2 soit remplacée par le texte suivant : Que le Département d'histoire et de géographie collabore étroitement avec les différentes instances à l'Université de Moncton qui veillent à la promotion et au développement des études acadiennes.* »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**Roberge** : À la suite du travail d'évaluation des ressources de la bibliothèque, on a fait suivre cette évaluation par des actions concrètes. La première action concrète a été d'ajouter un montant de 5000 \$ au budget d'acquisition du Département d'histoire justement pour apporter les correctifs aux sections de l'histoire qui étaient jugées comme étant faibles. Ce montant de 5000 \$ provenait de Patrimoine Canada. Toutefois, il sera difficile de poursuivre de façon permanente car cela veut dire qu'il faut ajouter au budget. La seule façon de pouvoir combler les retards sera à partir du budget annuel qui est alloué au Département d'histoire qui est en moyenne de 15 000 \$ par année, soit 12 000 \$ pour les périodiques et 3000 \$ pour les monographies. Donc, le Département d'histoire devra combler les vides et ajouter de l'argent.

L'autre élément, c'est le prêt entre bibliothèque (PEB). On parle de « ces politiques tarifaires inacceptables ». La politique tarifaire des PEB ne sera pas modifiée. Elle est ce qu'elle est pour justement éviter les abus. Par contre, ce que je m'engage à faire, c'est d'amener au Conseil de bibliothèque une modification du nombre de demandes gratuites. Actuellement, les étudiantes et les étudiants de deuxième et troisième cycles ont 20 documents gratuits par année. Les professeures, les professeurs, les chercheuses et les chercheurs en ont 30. Alors, au Conseil de bibliothèque, nous allons évaluer la possibilité de passer de 20 à 30 pour les étudiantes et les étudiants de deuxième et troisième cycles en matière de demandes de PEB.

**Selouani** : C'est par rapport à la recommandation 2 et la recommandation 5. Les deux recommandations parlent du développement de l'axe prioritaire et du rôle que devrait jouer le Département d'histoire. Je ne vois personnellement aucun lien avec l'évaluation du programme de la Maîtrise en histoire parce que toutes les recommandations de 1 à 7 sont cohérentes avec le rapport d'évaluation. Si l'on relie la recommandation 5, on voit que c'est un axe prioritaire qui doit être développé. Je ne vois pas la pertinence de retrouver une telle recommandation dans un rapport d'évaluation de maîtrise.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous voulez faire un commentaire ou vous voulez la retirer?

**Selouani** : Je voudrais que l'on m'explique pourquoi une telle recommandation s'est retrouvée dans l'évaluation du programme de maîtrise.

**VRER** : Nous avons jugé que pour une meilleure maximisation de nos ressources sur les trois campus, il y avait un travail à faire pour assurer une plus grande collaboration. En d'autres mots, si une étudiante ou un étudiant au Campus de Moncton voudrait entreprendre un projet de maîtrise sur les pêcheries au 17<sup>e</sup> siècle, je crois que la personne la mieux qualifiée pour encadrer cette étudiante ou cet étudiant se trouve bel et bien au Campus de Shippagan. Est-ce que les mécanismes sont en place pour que le Campus de Moncton puisse se privilégier d'utiliser les capacités et les compétences de cet individu? Je n'en suis pas certain. Ici, on demande à la doyenne de s'assurer qu'elles soient en place. Si elles ne le sont pas, que l'on établisse des mécanismes pour nous permettre de privilégier les meilleures ressources au maximum.

10.2 **Maîtrise ès arts (histoire)** (suite)

**Président d'assemblée** : Est-ce que cela répond à votre question?

**Selouani** : Personnellement, je ne vois toujours pas le lien. Peut-être qu'il faudrait ajouter un lien de ce qui a été dit par le sénateur Boucher, par rapport à la maîtrise, pour dire par exemple que la maîtrise pourrait contribuer au développement de cet axe prioritaire. Mais pour l'instant, tel que formulé, c'est pertinent, mais c'est par rapport à l'axe prioritaire de recherche.

**Ferron** : J'aimerais apporter un amendement à la recommandation 7. Le libellé est trop vague. J'aimerais que l'on précise les locaux sinon on peut faire presque n'importe quoi.

**Amendement**

**R : 20-SAC-091030**

Steeve Ferron, appuyé par Neil Boucher, propose :

*« Que, à la recommandation 7, l'on ajoute : ...effectue les changements nécessaires à ces derniers, s'il y a lieu. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

**Navarro-Pardiñas** : À la recommandation 4, est-ce que l'on ne devrait pas inclure aussi la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche dans cette collaboration parce qu'il s'agit de favoriser des mécanismes de participation du corps professoral des campus d'Edmundston et de Shippagan aux activités d'enseignement et de direction de thèse de deuxième cycle.

**McKee-Allain** : Quand j'ai lu la recommandation 4, ça allait de soi évidemment parce que l'on parle d'un programme de maîtrise. J'allais certainement impliquer la doyenne de la FESR de même que les doyens des études du Campus de Shippagan et du Campus d'Edmundston parce que nos conditions de travail et nos charges d'enseignement sont régies par trois conventions collectives. Jamais que je présenterais quelque chose au vice-recteur sans tenir compte et de la FESR et des doyens des campus concernés.

**Amendements**

**R : 21-SAC-091030**

Blanca Navarro-Pardiñas, appuyée par Edgar Robichaud, propose :

*« Que, à la recommandation 4, l'on ajoute : ...en collaboration avec la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan et le Département d'histoire et de géographie... »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

**P : 22-SAC-091030**

Sid-Ahmed Selouani, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que, à la recommandation 5, l'on ajoute : ... Que le programme de Maîtrise ès arts (histoire) soit complètement intégré dans le développement de l'axe prioritaire des études acadiennes et que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales... »*

**Dubois** : Je comprends le souci du sénateur Selouani de faire arrimer le rapport d'évaluation avec les recommandations, mais le libellé est très limitatif parce qu'il y a des maîtrises en histoire qui se font en dehors des études acadiennes. Cela sous-entend que toutes les maîtrises en histoire sont en études acadiennes. Cela ne reflète pas la réalité.

10.2 **Maîtrise ès arts (histoire)** (suite)

**McKee-Allain** : L'évaluatrice soulignait d'une part l'importance des études acadiennes, mais d'autre part il est important de fournir une formation un peu plus global qui touche différents domaines ou différents secteurs de l'histoire.

Vote sur P22

Pour 2

REJETÉE

La proposition n'a pas reçu un minimum de 10 voix.

**Sur la proposition principale telle qu'amendée**

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

**RECOMMANDATION 1**

*Que le programme de Maîtrise en histoire dans sa structure actuelle soit maintenu en donnant la priorité à la relance de l'histoire de l'Acadie.*

**RECOMMANDATION 2**

*Que le Département d'histoire et de géographie collabore étroitement avec les différentes instances à l'Université de Moncton qui veillent à la promotion et au développement des études acadiennes.*

**RECOMMANDATION 3**

*Que le Département d'histoire et de géographie se penche sur le fonctionnement et l'enrichissement du programme de maîtrise tel que le suggère l'évaluatrice, soit :*

- ▶ *de réfléchir sur la pertinence de maintenir la soutenance publique de la thèse et, le cas échéant, y définir et justifier les objectifs;*
- ▶ *d'inclure dans les stratégies de recrutement : a) le mémoire de fin de baccalauréat en faisant le lien entre les objectifs de cet exercice et les possibilités à la maîtrise et b) la qualité du corps professoral ainsi que son expertise dans les domaines de pointe offerts à la maîtrise;*
- ▶ *d'évaluer le programme de partenariat avec l'Université de Poitiers afin de voir s'il faut le maintenir, l'enrichir ou encore, s'il y a lieu, de développer de nouveaux partenariats avec d'autres universités;*
- ▶ *d'intégrer davantage les étudiantes et les étudiants de la maîtrise dans les projets de recherche des professeures et des professeurs.*

**RECOMMANDATION 4**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan et le Département d'histoire et de géographie, voit à développer une politique visant à établir les mécanismes de participation du corps professoral des campus d'Edmundston et de Shippagan aux activités d'enseignement et de direction de thèse au programme de maîtrise de manière à permettre une gestion plus automatique de cette participation et que cette politique soit déposée au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2010.*

## 10.2 Maîtrise ès arts (histoire) (suite)

### RECOMMANDATION 5

*Que, dans le but de poursuivre le développement de l'axe prioritaire des études acadiennes, la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, en collaboration avec le Département d'histoire et de géographie, veille à établir les mécanismes de collaboration efficaces entre toutes les intervenantes et tous les intervenants impliqués dans ce champ d'intérêt.*

### RECOMMANDATION 6

*Que les démarches entreprises en vue d'améliorer les collections dans le domaine de l'histoire à la Bibliothèque Champlain se poursuivent de façon permanente.*

### RECOMMANDATION 7

*Que la direction du Campus de Moncton évalue les locaux dédiés à la Maîtrise en histoire et effectue les changements nécessaires à ces derniers, s'il y a lieu. »*

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 30 à 13 h 17.

## 10.3 Histoire (UARD)

**VRER** : Le programme de premier cycle en histoire a été évalué par Yves Frenette de l'Université d'Ottawa. Il a déposé un rapport préliminaire le 12 juin 2008 et un rapport final en février 2009. Cinq programmes ont été évalués : 1) le Baccalauréat en spécialisation, 2) le Baccalauréat avec majeure; 3) la Mineure; 4) la Majeure en histoire dans le cadre du programme intégré B.A.-B. Éd.; et 5) la Concentration en histoire dans le cadre du B.A. (multidisciplinaire). Toutes les instances interpellées ont eu l'opportunité de réagir.

Monsieur Frenette note une haute qualité d'enseignement et d'engagement du corps professoral au niveau de la recherche. Donc, à noter que vous avez deux évaluateurs différents de deux institutions différentes qui évaluent deux différents grades (la maîtrise et les programmes de premier cycle) au sein d'un même département et qui arrivent à la même conclusion : un corps professoral de haute gamme et une activité importante de recherche qui se fait. C'est très intéressant et très flatteur. Malgré ceci, il propose des améliorations.

Au niveau des programmes, monsieur Frenette suggère que l'on révise notre banque de cours pour rendre le contenu des cours plus attrayant. Il souligne que l'UARD doit se pencher sur la finalité des études de la spécialisation et de la majeure. Il parle aussi de la possibilité d'un stage optionnel en quatrième année en remplacement du mémoire de fin de baccalauréat. Monsieur Frenette s'est aussi penché sur la question d'un cours d'histoire du monde et d'un cours d'histoire des relations internationales. Il a souligné qu'il faudrait que l'on examine la pertinence de créer ces cours à l'Université de Moncton.

Dans le cadre du programme intégré B.A.-B. Éd., monsieur Frenette a noté la valeur de tisser des rapports encore plus étroits entre le Département d'histoire et la Faculté des sciences de l'éducation. Tous les évaluateurs que nous avons eus dans différents programmes et dans différents départements qui ont des rapports avec la Faculté des sciences de l'éducation font le commentaire que l'on a avantage, dans un programme intégré, de se rapprocher entre les partenaires. En dernier lieu, au niveau des programmes, l'évaluateur indique qu'il y a lieu de regarder ce qu'il considère être un manque de ressources aux campus d'Edmundston et de Shippagan.

La deuxième thématique qu'il a abordée dans ses recommandations se situe autour de la recherche. L'évaluateur n'a que des louanges au niveau de la productivité en recherche de la part du corps professoral. Monsieur Frenette est présentement le directeur du Centre

### 10.3 Histoire (UARD) (suite)

d'études canadiennes de civilisation canadienne française à l'Université d'Ottawa. Mais jusqu'à cette affectation, qui ne date que de trois ou quatre ans, monsieur Frenette a été professeur d'histoire à différentes universités. Il connaît bien le milieu universitaire. Il a souligné le fait que notre politique de dégrèvement dans la rubrique de recherche se compare très favorablement à ce qui se fait ailleurs. Il a même glissé le commentaire, que vous avez pu lire autant bien que moi, que notre politique de dégrèvement pour des fins de recherche est même plus généreuse que plusieurs autres institutions ailleurs.

Au niveau des ressources matérielles, monsieur Frenette note, comme l'évaluatrice qui a fait l'exercice pour la maîtrise, qu'il est question de revoir les ressources documentaires qui se trouvent à la bibliothèque et pour ceci, j'imagine que c'est davantage des ressources secondaires au niveau des monographies, etc. De plus, il dit que ce serait à l'avantage du programme s'il y avait encore plus de salles multimédias. À la suite de ceci, le Comité conjoint de la planification a étudié mes recommandations et il a fait cinq recommandations.

#### **R : 23-SAC-091030**

Neil Boucher, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« *Que le Sénat académique adopte les recommandations suivantes :*

##### **RECOMMANDATION 1**

*Que les programmes en histoire soient maintenus en procédant aux modifications suggérées par l'évaluateur, soit :*

- ▶ *l'ajout à la banque de cours les cours à contenu variable ayant été offerts sur une base régulière au cours des dernières années;*
- ▶ *une réflexion sur la finalité des études en histoire pour les programmes avec spécialisation et avec majeure;*
- ▶ *la création d'un stage optionnel de quatrième année en histoire politique en remplacement du mémoire de six crédits;*
- ▶ *le maintien du mémoire de quatrième année pour les personnes ne voulant pas faire le stage, tout en l'allégeant et le démystifiant.*

##### **RECOMMANDATION 2**

*Que l'UARD, conjointement avec la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales et les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, en tenant compte des structures universitaires et des ententes actuelles, étudie les possibilités et les moyens innovateurs de collaboration au plan de l'enseignement au premier cycle afin de permettre à l'ensemble de la population étudiante en histoire de bénéficier de la diversité et des expertises de tous les membres de l'UARD et qu'un plan d'action soit soumis, incluant les moyens pour le réaliser, au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 novembre 2010.*

##### **RECOMMANDATION 3**

*Que l'UARD poursuive ses démarches auprès des responsables du B.A.-B. Éd. afin de s'assurer de la pertinence continue de la formation en histoire dans le cadre de ce programme.*



10.3 **Histoire (UARD)** (suite)**R : 23-SAC-091030** (suite)**RECOMMANDATION 4**

*Que la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, les doyens des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, conjointement avec les UARD pertinentes, examinent la banque de cours actuelle en relations internationales et déterminent si ceux-ci peuvent remplir les besoins actuels des étudiantes et des étudiants en histoire.*

**RECOMMANDATION 5**

*Que les décanats des études des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les responsables des secteurs appropriés, procèdent à une analyse des besoins en ressources professorales en histoire et que, à la suite de cette analyse, ils formulent les recommandations qui s'imposent à la direction de leur campus au plus tard le 31 mars 2010. »*

**McKee-Allain** : Le responsable de l'UARD en histoire a porté à mon attention deux éléments qui touchent la recommandation 1. D'abord, il y a une erreur qui s'est glissée, c'est en histoire *publique* et non *politique*. L'autre élément, c'est que l'UARD s'était opposée à la création d'un stage et maintient sa position de par l'argument principal étant que le nombre de professeures et de professeurs en mesure de soutenir cette activité est inférieur au minimum. Je vous rappelle que c'est la position de l'UARD qui paraît dans le document et j'avais réagi à ça et à la recommandation de l'évaluateur en disant qu'il faudrait peut-être poursuivre une réflexion parce que je sais que la demande de stage vient des étudiantes et des étudiants et elle vient d'autres disciplines fondamentales. C'est le cas en sociologie. Je pense qu'il y a un besoin chez les étudiantes et les étudiants de faire du terrain. Ce que l'on appelle un stage, c'est de pouvoir mettre en pratique leur recherche.

Je souhaiterais que l'on nuance la troisième puce et que l'on recommande une réflexion sur la création d'un stage optionnel ce qui me permettrait d'évaluer la possibilité de liens avec d'autres programmes ou avec d'autres disciplines au sein de la Faculté.

**Amendement****R : 24-SAC-091030**

Isabelle McKee-Allain, appuyée par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que, à la recommandation 1, la troisième puce se lise : une réflexion sur la création d'un stage optionnel de quatrième année en histoire publique en remplacement du mémoire de six crédits. »*

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

**Bouchard** : Lorsque l'on parle de cours en relations internationales, est-ce que l'on fait allusion à des cours en science politique?

**McKee-Allain** : Oui

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

## 11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

### 11.1 Reconfiguration des programmes

**VRER** : À la dernière réunion du Comité des programmes, j'ai dû m'absenter à la demande du recteur et vice-chancelier pour une raison importante. C'est Edgar Robichaud qui a accepté de me remplacer. Un des sujets qui a fait surface à cette réunion du Comité des programmes, en relation avec la reconfiguration des programmes, a été la question de la date de mise en vigueur. Comme vous le savez, le Sénat académique a établi le calendrier de la reconfiguration des programmes. Donc, si ce calendrier doit être modifié, il revient au Sénat académique de le faire. Nous avons à l'Université de Moncton cent quarante programmes qui doivent être reconfigurés. L'exercice a commencé l'an dernier en pleine force.

D'après le rapport préparé par la sénatrice Dubois, alors coordonnatrice du dossier, il y a un travail important qui se poursuit dans chacune des facultés au niveau de la reconfiguration. Avec le départ de madame Dubois dans sa capacité de coordonnatrice, j'ai demandé aux membres de la RDD d'identifier une championne ou un champion dans chacune des facultés interpellées. Les nominations ont été faites. J'ai rencontré toutes ces championnes et tous ces champions pour leur parler un peu de mes attentes. Je leur ai demandé un rapport mensuel sur les activités de reconfiguration et ceci se fait. Donc, je suis optimiste.

Vous n'êtes pas sans savoir que le projet est d'envergure. Il reste plusieurs programmes à reconfigurer. Cela exige donc une réflexion à savoir si la date d'implantation du 1<sup>er</sup> septembre 2010 est une date réaliste. Je n'ai pas de proposition officielle du Comité des programmes. Je n'ai pas de document à vous soumettre. Mais tout simplement, en tant que président du Comité des programmes, sachant que cela a été débattu, sachant que cela est du ressort du Sénat académique et sachant que le temps avance, j'apporte cela ici pour amorcer une discussion autour de la date d'implantation de la reconfiguration des programmes.

#### **R : 25-SAC-091030**

Edgar Robichaud, appuyé par Patrick Maltais, propose :

*« Que le Sénat académique repousse la date d'entrée en vigueur du projet de la reconfiguration des programmes au 1<sup>er</sup> juillet 2011. »*

**McKee-Allain** : Je vais voter en faveur d'une prolongation. Il y avait aussi l'élément de le rendre plus conforme avec la décision qui a été prise au Conseil des gouverneurs pour l'entrée en vigueur du mode de facturation par crédit qui a été reporté en 2011. La question que je poserais est à savoir si l'on veut se concerter en terme de date. Est-ce le 1<sup>er</sup> septembre 2011 ou le 1<sup>er</sup> juillet 2011?

**Roberge** : Est-ce que les programmes déjà reconfigurés auront l'obligation d'être mis en oeuvre dès septembre prochain?

**VRER** : Il a toujours été convenu que tous les programmes reconfigurés entreraient en vigueur au même moment. Il y a une faculté où la vaste majorité des programmes ont été reconfigurés. Cette faculté va continuer à enseigner ses programmes sous la méthode actuelle jusqu'en septembre 2011.

**C. Bourque** : Je vais certainement appuyer cette recommandation. Si l'on suivait le calendrier, il nous restait que deux réunions du Sénat académique, ce qui équivaut à traiter à peu près 50 programmes par réunion. Je pense que l'on avait une évidence ici. Mais j'inviterais peut-être les instances, j'hésite d'identifier lesquelles, à penser à des moyens qui motiveraient les troupes à avancer plus rapidement dans ce dossier. Je sais que dans toutes les facultés, on demande aux départements de travailler rapidement et cela n'avance pas aussi vite que l'on aimerait. Il y a certainement des raisons qui expliquent pourquoi. S'il y a des leviers visibles ou invisibles, j'apprécierais cela.

## 11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES (suite)

**VRER** : En réponse au sénateur Bourque, je suis complètement d'accord. J'espère que c'est le message que j'ai réussi à transmettre à toutes les personnes des facultés concernées lorsque je les ai rencontrées. Advenant que le Sénat académique accepte la proposition sur la table, je voudrais que ce soit officiellement écrit dans le procès-verbal que je ne veux aucunement que les différentes instances interprètent le report de la date comme un motif de ralentissement des efforts présentement en marche dans les facultés. Il faut que le rythme soit maintenu et même accéléré.

**Sichel** : Est-ce possible de nous expliquer pourquoi c'est long? Je peux en imaginer plusieurs, mais j'aimerais mieux vous le demander.

**VRER** : C'est une démarche qui nécessite énormément de travail auprès des départements. Et même si je l'avouerais, certains départements ont été plus lents que d'autres à embarquer dans le processus, il n'en demeure pas moins que le processus est long même pour les départements qui voulaient accélérer le processus. Le premier programme du département qui est reconfiguré est le plus difficile. Il exige beaucoup de travail. Notre registraire a l'habitude de peaufiner. Donc j'ai dit à toutes les championnes et à tous les champions des facultés que lorsque vous aurez un document que vous jugez prêt, s'il-vous-plaît, le soumettre à la registraire pour qu'elle le regarde. Il y a un certain laxisme, il faut l'admettre, mais c'est aussi un exercice très taxant. Et ce n'est pas la seule chose que les départements ont à faire.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

## 12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

**Secrétaire générale** : Cet après-midi, nous n'avons pas de document à vous remettre pour un vote. J'aimerais vous dire que nous avons eu une réunion le 13 octobre dernier. Il y a eu une première étude des dossiers que nous avons sous la main. Nous avons étudié surtout les dossiers pour les doctorats honorifiques. J'aimerais vous dire que les doyennes, doyens, directrices et directeurs ont reçu un nouvel appel pour mousser la banque des candidatures des docteurs d'honneurs. Ce nouvel appel a été fait le 14 octobre dernier et la date limite pour remettre ces documents au Secrétariat général est le 25 novembre prochain. La prochaine réunion du Comité de sélection des grades honorifiques aura lieu le 10 décembre prochain. On devrait être en mesure de vous proposer des noms à la réunion extraordinaire du mois de janvier.

## 13. ORDRE DU JOUR DU SÉNAT ACADÉMIQUE

**Caron** : J'avais mis cela à l'ordre du jour de la réunion précédente. C'est que j'avais demandé, avant cette réunion, de mettre à l'ordre du jour la question de « la réforme de la Revue de l'Université de Moncton ». Ce que l'on m'a répondu, c'est que le Bureau de direction du Sénat académique avait jugé que cela ne devait pas être discuté au Sénat académique et qu'il jugeait que ceci devrait être renvoyé plutôt à la réunion bipartite entre l'ABPPUM et les dirigeants de l'Université.

Lorsqu'il y a une demande pour mettre un point à l'ordre du jour du Sénat académique et que cette demande provient d'un membre du Sénat, est-ce que le Bureau de direction du Sénat académique peut refuser de mettre le point à l'ordre du jour? L'ordre du jour appartient aux membres de l'instance et j'aimerais que l'on corrige cela. Le point c'est que lorsque la demande provient d'un membre du Sénat académique, que le Bureau de direction du Sénat académique ne s'arroge pas le pouvoir de refuser de mettre le point à l'ordre du jour. Je ne sais pas s'il y a lieu de faire une proposition à cet effet. Il me semble que ça va de soi que cela appartient à l'instance et aux membres de l'instance. Mais s'il le faut, j'en ferai la proposition.

**Président d'assemblée** : Si vous voulez que ce soit le vœu de l'assemblée, il va falloir faire une proposition. C'est à vous à décider.

### 13. ORDRE DU JOUR DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

**Rousselle** : Un point d'information. Selon les règles et les procédures, à moins qu'il y ait un règlement qui dit que le Bureau de direction du Sénat académique peut refuser, la règle n'est-elle pas justement que tous les membres qui siègent à une assemblée ont le droit de mettre une question à l'ordre du jour. Pourquoi voterait-on sur quelque chose qui semble déjà être la règle générale?

**Président d'assemblée** : Le Bureau de direction du Sénat académique établit l'ordre du jour de la réunion du Sénat académique. Quand on prend strictement le règlement, le Bureau de direction du Sénat académique a pleine autorité d'ajouter un point à l'ordre du jour. Les règles de l'assemblée sont qu'à l'assemblée même, quand on arrive à adopter l'ordre du jour, on demande toujours s'il y a des gens qui veulent modifier l'ordre du jour. On peut ajouter des points à l'ordre du jour à l'assemblée. Le problème que soulève madame Caron, c'est que si un point est soulevé à une assemblée, on ne peut pas trancher à cette assemblée parce que les gens n'ont pas été prévenus. Il y a donc une convention qui veut que, au Sénat académique, ça sert de préavis et que cela sera tranché à la prochaine réunion. Si c'est mis à l'ordre du jour par le Bureau de direction du Sénat académique, la question pourra être discutée à la prochaine réunion. C'est ça la différence.

**Rousselle** : Établir l'ordre du jour, cela me paraît une définition assez restrictive. Établir, est-ce que c'est le 9.4 contre le 10.6 ou est-ce que cela établit l'ordre du jour? Ça me semble une interprétation plutôt restrictive à laquelle je ne suis pas certain d'adhérer.

**Président d'assemblée** : Je ne pensais pas que j'avais donné une interprétation restrictive. Je pensais avoir donné une interprétation plutôt large en disant que leur plein pouvoir est d'établir l'ordre du jour, c'est-à-dire qu'ils ont entière liberté à établir l'ordre du jour.

**Rousselle** : Restrictive par rapport au droit des membres de l'Assemblée, si je dois préciser.

**Président d'assemblée** : Enfin, je vous dis juste ce que je lis. Si vous jugez que mon interprétation est fautive, la meilleure chose serait de proposer une politique qui pourrait clarifier la chose.

**Caron** : Je vais proposer que lorsqu'une sénatrice ou lorsqu'un sénateur propose un point à l'ordre du jour, le Bureau de direction du Sénat académique doit inclure le point à l'ordre du jour.

**Président d'assemblée** : Ça supposerait, juste pour préciser, que l'information soit donnée. Le but est d'informer l'assemblée avant. Si l'on met un point à l'ordre du jour et que l'on ne l'explique pas, ça pourrait être un problème. Dans certains cas, ça peut être une question d'information. Dans un autre cas ça peut être une proposition, un préavis d'une proposition. Enfin, ma suggestion est que le Bureau de direction du Sénat académique ne puisse pas refuser de mettre le point à l'ordre du jour.

**Secrétaire générale** : J'aimerais revenir sur la procédure lorsque l'on établit l'ordre du jour. À titre d'exemple, pour la préparation de l'ordre du jour de cette réunion, le Bureau de direction du Sénat académique s'est réuni quatre fois. La première fois, c'était le 15 septembre pour un suivi que l'on voulait assurer au processus de consultation. Le 28 septembre, c'était pour établir l'ordre du jour. On note les points dans les affaires découlant et les points réguliers comme, par exemple, le rapport du Comité des programmes. À la suite de cette rencontre, on envoie cette copie à tous les membres du Sénat académique et on leur demande s'il y a des points nouveaux à ajouter. À ce moment, on note une date limite. Dans ce cas-ci, c'était le 9 octobre. À la suite de la réception des nouveaux points, le Bureau de direction du Sénat académique se réunit une troisième fois. Dans notre exemple, c'était le 13 octobre. On inclut alors les nouveaux points à l'ordre du jour. Ce qui est important à retenir, c'est la question de la date limite. Le jeudi 15 octobre l'ordre du jour a été envoyé et, par la suite, le mardi 20 octobre, vous avez reçu vos documents avec le projet d'ordre du jour. C'est la procédure habituelle. Le cas que madame Caron soulève est un cas ponctuel. D'habitude, le Bureau de direction du Sénat académique ajoute les nouveaux points à l'ordre du jour.

13. **ORDRE DU JOUR DU SÉNAT ACADÉMIQUE** (suite)

**R : 26-SAC-091030**

Michèle L. Caron, appuyée par Serge Rousselle, propose :

*« Que, lorsqu'une sénatrice ou un sénateur propose un point à mettre à l'ordre du jour du Sénat académique dans les délais prescrits, le Bureau de direction du Sénat académique inclue ce point à l'ordre du jour. »*

**C. Bourque** : Je note que la personne qui a proposé et la personne qui a appuyé sont des juristes. Je vais m'aventurer sur un terrain incertain. Il me semble que l'on a des Statuts et règlements et je me pose la question sur le langage de nos Statuts et règlements. Si l'on appuie cette recommandation, est-ce que l'on doit changer le langage de nos Statuts et règlements? Doit-on avoir un avis juridique sur la question? Il me semble qu'il y a quand même un principe très différent ici. Est-ce que c'est de l'autorité du Bureau de direction du Sénat académique ou de l'autorité des membres de placer un point à l'ordre du jour comme décision finale. Pour moi, ce n'est pas clair.

**Président d'assemblée** : Vous pouvez toujours demander un renvoi ou quelque chose du genre. Pour le moment, la proposition est celle que vous avez.

**VRER** : Si j'interprète bien les propos la sénatrice Caron, elle aimerait que, lorsqu'un membre du Sénat académique demande au Bureau de direction du Sénat académique de placer un point à l'ordre du jour, celui-ci devrait être placé. J'interprète cela comme un automatisme. Si c'est le cas, je ne suis pas en accord avec la proposition parce que, à ce moment-là, ça me fait sérieusement poser des questions quant à l'habilité du Bureau de direction du Sénat académique d'établir l'ordre du jour du Sénat académique. Si c'est un automatisme, selon mon interprétation, le Bureau de direction du Sénat académique cesse d'avoir un droit de regard sur l'établissement de l'ordre du jour.

**Rousselle** : À mon avis, ceci doit être un automatisme. Un des droits les plus élémentaires des membres d'une assemblée, c'est de discuter des points qu'ils jugent pertinents. Et je suis surpris que l'on s'interroge même à savoir si un comité d'une assemblée peut avoir la capacité d'empêcher les membres d'amener des points de discussion lors d'une assemblée délibérante. Dans cette optique, établir un ordre du jour, c'est que l'on peut décider, comme je l'ai dit, que le point 9.4 ne correspond pas au point 10.2. Je ne peux pas concevoir que des membres ayant plein droit de vote ne puissent pas amener à leur volonté des points. Selon moi, ce serait antidémocratique et je suis même surpris que l'on se pose la question.

**VRER** : Est-ce que cela s'applique même si le point que le membre veut apporter n'est pas dans les domaines de compétences du Sénat académique?

**Rousselle** : Je devrais laisser au président d'assemblée qui aura la sagesse de décider. C'est pour ça que l'on a un président d'assemblée qui tranche à savoir si des questions sont recevables ou pas. Cela ne revient pas à un sous-comité d'une assemblée délibérante de faire ce choix. C'est pour ça que l'on a un président d'assemblée.

**Président d'assemblée** : Je vous rappelle que, au début d'une assemblée, l'on adopte l'ordre du jour. Si l'assemblée voyait des points qui n'étaient pas pertinents, elle les enlèverait. Je ne veux pas réorienter le débat.

**Rousselle** : « Établit l'ordre du jour... », vous avez trouvé ça où?

**Président d'assemblée** : Dans les Statuts et règlements. À l'article 38 (1) d), on peut lire : « Établit l'ordre du jour des réunions du Sénat académique ».

**Rousselle** : Et donc, tout est question d'interprétation de cette disposition.

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

#### 14. ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

**Caron** : Vous avez une copie d'un courriel que j'adressais à la secrétaire générale lui demandant de mettre le point à l'ordre du jour et qui fait état de ma proposition, c'est-à-dire que les annexes des procès-verbaux des réunions du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique soient disponibles sur le site Web de l'Université. J'ai expliqué dans mon courriel le contexte. Je tentais de reconstituer certains débats que l'on avait eus au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique et j'ai cherché en vain dans les archives. Vous avez remarqué que les procès-verbaux disent que l'on a reçu tout le rapport du recteur et vice-chancelier et à un moment donné, on a une recommandation à l'appui, mais on n'a pas le contenu du rapport. Ce qui fait que c'est très difficile à suivre. J'ai pensé chercher sur le site Web du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Les documents ne sont pas là non plus. Je pense que, ce qui est important, c'est que le procès-verbal contienne tous les documents qui ont été traités. Je comprends qu'autrefois on ne voulait pas s'embarrasser de tonnes de papier. On en a déjà assez. Mais avec les ordinateurs et les capacités que nous avons, cela devrait être facilement accessible sur le site Web de l'Université.

**Président d'assemblée** : Êtes-vous sûre que vous voulez le Conseil des gouverneurs également? Est-ce que ça ne dépasse pas les pouvoirs du Sénat académique?

**Caron** : Pour les membres du Sénat académique, c'est important. On veut suivre les débats. Par exemple, il y a des propositions du Comité conjoint de la planification qui ont été modifiées par le Sénat académique, mais qui sont arrivées telles quelles sans modifications au Conseil des gouverneurs. Si l'on veut reconstituer les discussions et les débats, ça va de pair.

**R : 27-SAC-091030**

Michèle L. Caron, appuyée par Étienne Dako, propose :

*« Que les annexes au procès-verbal des réunions du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs soient disponibles sur le site Web de l'Université de Moncton. »*

**Secrétaire générale** : J'aimerais dresser un portrait de la préparation des procès-verbaux et des annexes, notamment des annexes. Les annexes des procès-verbaux du Sénat académique sont composés des documents que vous recevez dans vos trousseaux. Ils sont envoyés dix jours avant la réunion du Sénat académique. Les annexes sont disponibles aux bibliothèques des trois campus, y compris la bibliothèque à la Faculté de droit. En plus, les annexes sont disponibles au secrétariat des facultés et des écoles. Et elles sont disponibles au Secrétariat général en tout temps.

Dans les procès-verbaux du Sénat académique, suivant la table des matières, il y a trois notes. La première explique exactement ce que je finis de dire, soit où sont disponibles les annexes. L'envoi des annexes, et je fais une parenthèse, je sais que l'on ne parle pas des finances au Sénat académique, mais l'envoi des annexes coûte environ 600 \$ par réunion. On les envoie et cela coûte cher.

À la réunion du Sénat académique, le 7 juin 1996, le Sénat académique a pris la décision suivante et je vous lis l'essentiel : « Par souci d'économie et d'écologie, le Bureau de direction du Sénat académique propose que désormais la version du procès-verbal envoyée aux membres ne comporte plus en annexe les documents déjà distribués ». Alors, c'est ce que l'on fait depuis 1996.

Le temps a évolué, je dirais que l'ère électronique est arrivée et je suis parfaitement en accord avec la sénatrice Caron en disant que les annexes des procès-verbaux devraient être affichées sur le site Web. La raison pourquoi on ne le fait pas, c'est que, honnêtement, l'on n'a pas l'équipement nécessaire pour le faire et cela peut être un peu drôle, mais on ne l'a pas cet équipement. On a fait les démarches auprès du Service des achats pour obtenir l'équipement nécessaire et on a visité certaines facultés pour voir comment on pourrait travailler ensemble. On sait que dans certains campus, ils sont très bien équipés pour faire ce genre de travail. Il y a peut-être des partenariats que l'on peut faire pour assurer que les annexes soient affichées le plus vite possible Ceci étant dit, mon souhait,

#### 14. ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)

c'est certainement d'afficher les annexes, mais il y a un pendant à cela. Je me dis que si l'on a les annexes affichées, il n'y a plus de raison d'avoir des versions papiers. Alors, je pense que c'est le pendant de la recommandation et si c'est le souhait du Sénat académique, cela me ferait plaisir de ne plus avoir de version papier des annexes.

**Président d'assemblée** : Je pense qu'il faudrait peut-être expliquer davantage pourquoi il faut cet équipement.

**Secrétaire générale** : Le numériseur que l'on a actuellement fait à peu près 14 pages en 30 minutes. Vous avez le document du Doctorat en psychologie, c'est une brique. Ce ne serait qu'une annexe parmi plusieurs. L'autre chose, on ne peut pas numériser des pages de format légal avec l'équipement que l'on a présentement. L'idéal serait d'avoir une photocopieuse qui pourrait faire ce genre de numérisation et ce n'est pas une option que l'on a tout de suite.

**Rousselle** : Juste pour information. Vous ne demandez pas aux gens, qui vous envoient des documents, de les envoyer par voie électronique ce qui coûterait beaucoup moins cher? Vous auriez les documents sans avoir à les numériser.

**Secrétaire générale** : Là vous me posez une question qui est peut-être compliquée à expliquer. Je vais faire mon possible. Prenez, par exemple, le procès-verbal du Comité conjoint de la planification. Ce procès-verbal est composé de 14 documents. J'en prendrai juste un pour illustrer. Si vous avez une lettre, par exemple, d'une faculté. La lettre est essentielle. La lettre, oui, on peut demander une version électronique. Mais ce que l'on reçoit n'est pas une version qui est étampée. Une fois qu'elle est étampée, il faut qu'elle soit numérisée. La lettre est aussi cotée par la suite. Après ça, il y a une deuxième cote en plus de la pagination. À chaque fois que l'on ajoute un élément à la lettre, il faut la numériser. Ce n'est pas vrai que le document final existe en version électronique. Ça c'est l'exemple d'une simple lettre. Il y en a aussi des documents. Ceci fait que l'on ne peut pas se mettre à tout numériser continuellement.

**Dako** : Même si l'on a la version électronique, je crois que pour les réunions du Sénat académique, on a quand même besoin de la documentation papier. Est-ce que l'on doit tous venir ici avec nos ordinateurs pour suivre au fur et à mesure la réunion. Je crois que les deux éléments vont marcher de pair n'est-ce pas? C'est juste un éclaircissement.

**Secrétaire générale** : Mon rêve serait qu'il n'y aurait plus de papier, mais on n'est pas rendu là. En effet, les documents que vous recevez dans vos trousse, vous allez continuer à les recevoir version papier. Ces documents composent les annexes. Mais la question est à savoir ce que l'on fait avec les documents après la réunion. On pourrait fonctionner avec la version électronique beaucoup plus facilement que de faire de grands envois dans toutes les facultés.

**Bouchard** : Le simple fait d'envisager de ne pas avoir de copie papier m'inciterait presque à voter contre la résolution de la sénatrice Caron parce que, comme vous pouvez le voir, je lis attentivement les documents que vous m'envoyez et je me verrais très mal, installé dans mon bureau, devant un écran à lire et à tout imprimer. C'est une tâche colossale pour laquelle je devrais probablement demander des fonds supplémentaires à monsieur El-Jabi. Il ne me reste que deux réunions du Sénat académique. Je souhaiterais que l'on ait encore du papier pour deux réunions.

**Président d'assemblée** : Le mérite de la discussion c'est que l'on comprenne comment fonctionne la documentation. C'est plus complexe que ce que l'on peut croire évidemment. J'étais le premier surpris à savoir comment les documents étaient constitués. Est-ce que vous maintenez toujours votre proposition?

**Caron** : Ma proposition c'est pour les fins d'archives. Je ne demande pas que l'on abandonne les copies papiers. Et par rapport à la numérisation, je crois qu'il y a fort probablement des possibilités de numériser la page couverture avec l'étampe si c'est ça la question bureaucratique qui se pose. Je pense plus, comme on dit : « When there is a will, there is a way ». Il doit y avoir un moyen de rendre les choses transparentes et plus accessibles qu'elles le sont maintenant. Les archives devraient être complètes.

14. **ANNEXES AUX PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT ACADÉMIQUE (suite)**

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous considéreriez peut-être de demander au Secrétariat général d'étudier la question et de nous revenir avec une proposition? On ne sait pas si votre proposition est réalisable parce qu'apparemment il n'y a pas l'équipement.

**Caron** : Si vous regardez dans les archives présentement, je peux me tromper, la secrétaire générale me corrigera, mais je crois que le dernier procès-verbal n'y figure pas, car il n'a pas été adopté. Donc, il n'y a pas à craindre pour le moment. On aura le temps d'étudier le tout avant que ce soit rendu là.

**Président d'assemblée** : Ce que l'on vous a expliqué, c'est que certaines de ces fameuses annexes n'existent pas en format électronique. C'est ça le problème. Il y a un problème pratique.

**Caron** : Oui, mais ce que je suis en train de dire, c'est qu'il y a assez de temps pour corriger ce problème d'ici à le placer aux archives.

Vote sur R27

Pour 22

Contre 10

ADOPTÉE

15. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-090613, CGV-090919 (ANNUELLE) ET CGV-090919 (RÉGULIÈRE)**

**Président d'assemblée** : Habituellement, le recteur et vice-chancelier vous invite à lui poser des questions. Comme il n'est pas là, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sera heureux de vous répondre.

**Caron** : Je renvoie au procès-verbal du Conseil des gouverneurs du 19 septembre 2009 (réunion régulière), au point 12.4, et je sais que ce n'est pas ici que l'on va le corriger, ce sera à la prochaine réunion du Conseil de gouverneurs. Je crois que le procès-verbal ne reflète pas tout à fait mon intervention. Mon intervention était à l'effet que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans l'affaire Égalité Santé, à l'heure actuelle, met de l'avant une position qui pourrait avoir un impact important non seulement sur les droits linguistiques en matière de santé, mais aussi en matière d'autonomie des acadiennes et des acadiens sur l'éducation postsecondaire.

Et cet avis, au sujet d'un impact, me semble confirmé par les démarches actuelles au sujet de l'École francophone des études supérieures qui se rapporte à une espèce de Conseil provincial bilingue des études supérieures. Or, mon intervention, c'était de demander si l'Université de Moncton, étant donné les positions mises de l'avant par le gouvernement, qui est représenté d'ailleurs par maître André G. Richard, un des membres du Conseil des gouverneurs et un des membres du Comité exécutif du Conseil des gouverneurs, avait l'intention de demander le statut d'intervenant dans la cause Égalité Santé pour s'assurer que la Cour entende bien sa position et que la Cour s'assure de ne pas faire une interprétation qui soit néfaste pour l'Université de Moncton.

La réponse du recteur et vice-chancelier au Conseil des gouverneurs, si je me souviens bien, a été « on n'y avait pas pensé » et non pas comme c'est dit ici dans le procès-verbal. Je pense qu'il serait à propos, pour le Sénat académique, de demander à la direction de l'Université et au Conseil des gouverneurs de considérer sérieusement d'étudier la possibilité d'intervenir pour s'assurer que les droits des communautés linguistiques soient respectés et que ce qui sera décidé par la Cour dans le cas d'Égalité Santé ne porte pas atteinte aux droits de l'Université de Moncton et à son autonomie. Je pense que ça prend une proposition pour dire que le Sénat académique demande que l'on étudie la possibilité d'être intervenant dans cette cause.

**Président d'assemblée** : Je ne crois pas que cette proposition soit recevable comme point, car le but du point 15, c'est de donner des informations et de répondre aux questions des membres du Sénat académique. Je pense que si vous voulez faire une proposition, il faudra donner un préavis pour que les membres du Sénat académique puissent consulter leur unité. Il aurait fallu mettre le point distinctement à l'ordre du jour. La proposition n'est pas recevable. Est-ce que vous voulez en faire un préavis?



15. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-090613, CGV-090919 (ANNUELLE) ET CGV-090919 (RÉGULIÈRE) (suite)**

**Caron** : J'en fais un préavis.

**Président d'assemblée** : C'est noté.

16. **STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS**

**S. LeBlanc** : Pour la huitième année, en 10 ans, l'Université de Moncton affiche une augmentation dans les inscriptions. Cette année, 59 étudiantes et étudiants de plus que l'année dernière se sont inscrits. Alors, c'est une augmentation de 1,2 %. L'Université maintient le cap des 5000 étudiantes et étudiants. On compte 55 étudiantes et étudiants de plus du côté des nouvelles admissions et pour les réadmissions, on est essentiellement *kif-kif* avec une augmentation de quatre étudiantes et étudiants. Maintenant, si l'on avait besoin de caractériser les résultats de cette année, je vous dirais que c'est à peu près le beau fixe avec les résultats de l'année dernière à l'exception de l'augmentation au chapitre des étudiantes et des étudiants internationaux.

Lorsque l'on compare la population internationale de l'an dernier à celle de cette année, on affiche 102 étudiantes et étudiants de plus. Pour l'ensemble de l'Université, on compte maintenant 551 étudiantes et étudiants internationaux. Elles et ils sont inscrits dans les trois campus et les chiffres augmentent aux trois endroits. On affiche effectivement une augmentation de l'effectif de 23 % depuis l'an dernier. Et je me souviens, il y a plusieurs années, lorsque l'on s'était donné une stratégie d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants en provenance de l'international, on disait qu'une université internationale devait avoir une population internationale de 10 % ou mieux. Alors, c'est un fait accompli. Notre population internationale représente 10,8 % de l'ensemble de notre population étudiante. Lorsque l'on compte les résidents permanents avec ceux qui viennent avec visa, j'appelle ça la présence internationale, on compte 626 étudiantes et étudiants ou 12 % de la population. C'est évident que l'Université a fait du chemin depuis 10 ans. En 1999, on était en-dessous de 200 étudiantes et étudiants internationaux à l'Université. Comme vous voyez, on s'enlève pour atteindre le cap de 600 l'année prochaine.

Du côté de notre bassin de population traditionnelle, qui sont nos écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et des provinces maritimes, c'est un peu le beau fixe. Pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants en provenance des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes, on en compte 782 versus 784 l'année dernière. Ce chiffre se maintient malgré ce qu'on lit dans les journaux à l'effet de la baisse de la natalité et de la baisse dans les écoles secondaires au Nouveau-Brunswick. L'Université de Moncton réussit encore à maintenir le cap.

**C. Bourque** : J'enseigne à une classe de 110 étudiantes et étudiants et je dirais que le quart provient de l'international. Je constate depuis quelques années que le taux d'échec dans ce cours, de la part de cette clientèle internationale, est élevé par rapport à l'ensemble de la clientèle. Cela m'inquiète un peu. Je ne sais pas si c'est un problème d'encadrement ou si c'est un problème d'admission, mais je pose la question. Est-ce que l'on fait une étude du taux de succès de nos étudiantes et de nos étudiants au premier cycle qui proviennent de l'international pour nous éclairer sur nos pratiques d'admission?

**S. LeBlanc** : C'est une situation qui a évolué avec les années. On a regardé, lorsque l'on avait plusieurs étudiantes et étudiants qui viennent d'un de ces pays, si effectivement les résultats étaient plus faibles ou plus forts. La plupart des pays d'où proviennent nos étudiantes et nos étudiants internationaux ont le système du baccalauréat français. On voit qu'il y a certains pays qui ont des résultats plus faibles que d'autres. Mais de là à changer nos exigences d'admission, on ne l'a pas fait. Évidemment, les exigences sont les mêmes que celles des étudiantes et des étudiants du Nouveau-Brunswick.

**Bouchard** : Je vis exactement la même chose que le sénateur Bourque. J'ai l'impression que, en effet, il y a un problème de qualité. Il semblerait que les étudiantes et les étudiants internationaux que l'on accueille ces dernières années, pas tous bien sûr, mais qu'il y en a plusieurs qui ont des défaillances. Dans l'écriture, entre autres, qui était du français assez exceptionnel il y a 10 ans, c'était rare d'avoir des étudiantes et des étudiants internationaux

**16. STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS (suite)**

qui avaient de la difficulté en français. Je sais que l'on a mis sur pied une politique de recrutement qui se fait par des étudiantes et des étudiants qui viennent ici et qui vont ensuite faire du recrutement dans leur pays. Est-ce que c'est une bonne formule? Je pense que, en effet, une étude plus serrée que les impressions devrait être faite. Je réalise que c'est une impression; il serait nécessaire de voir si l'on s'en va dans la bonne direction.

**Amiri** : Est-ce que ce sont des cours de première année où vous avez un taux d'échec assez élevé?

**Bourque** : Oui.

**Amiri** : Le système français est très différent du système canadien. Le système canadien est un système de travail continu. Le système français, c'est plus théorique. Je pense que le problème est que ce sont des gens qui, pour la première fois, quittent le foyer familial et arrivent dans un système qui est complètement différent. Ça c'est plus le problème. C'est pour ça que le taux d'échec est plutôt dans les cours de première année. Après la deuxième année, les choses commencent à s'améliorer. S'il y a un encadrement à faire, c'est plus par rapport au changement qui se fait au système d'études et c'est vraiment de comprendre comment les choses sont dans le système français et le système canadien.

**17. AFFAIRES NOUVELLES****Remerciements**

Le président d'assemblée, au nom du Sénat académique, remercie les personnes suivantes qui terminent leur mandat : Charles Bourque, Kelly Quimper et Serge Rousselle.

**18. PROCHAINES RÉUNIONS**

Les prochaines réunions auront lieu le 29 janvier 2010 (réunion extraordinaire par vidéoconférence) et le 5 mars 2010 à 8 h 30.

**19. CLOTURE**

La séance est levée à 14 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Yvon Fontaine, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale